



ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Association Agréée
pour la Protection de
l'Environnement au titre
de l'article R 141-21 CE

Agrément Education Nationale
renouvelé par l'arrêté du 23/01/23

N° SIRET : 78059356200033
Code APE : 9319Z / N° RNA : W802003135

MAISON DE LA NATURE

1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE BREBIERE
Tél. : 03.22.82.90.90

E-mail : fdcsiege@fdc80.com - site : www.fdc80.com

Sommaire

3 LE MOT DU PRESIDENT & DU DIRECTEUR

4-5 ORGANIGRAMMES

6-7 LA MAISON DE LA NATURE

8-9 DES ACTIONS POUR LA BIODIVERSITÉ

10-11 RETROSPECTIVE 2025

12-13 UNE FÉDÉRATION ENGAGÉE ET OUVERTE

LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

14-22 PETIT GIBIER & ESOD

23-25 AMÉNAGEMENTS

26-29 GRAND GIBIER

30-36 MIGRATEURS TERRESTRES ET GIBIER D'EAU

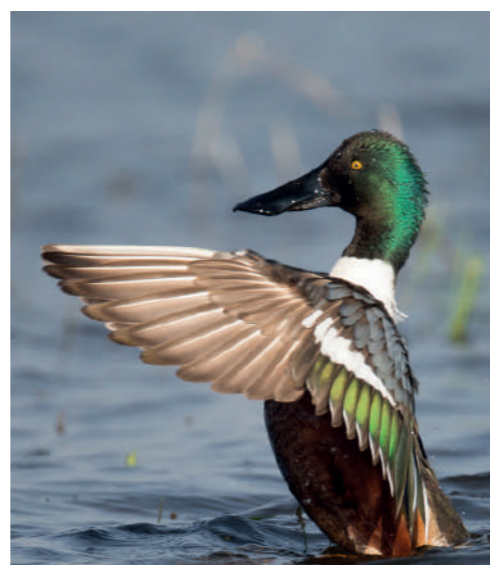
37 LES AGENTS DE DEVELOPPEMENT

38-40 SANITAIRE & CYNOPHILE

41 CHASSADAPT

42-45 COMMUNICATION - FORMATIONS & PERMIS DE CHASSER - ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

46-47 LA RESERVE ORNITHOLOGIQUE



LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR



& Yves BUTEL, président
Emmanuel LAVOISIER, directeur

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons le bilan d'activité de notre fédération. À sa lecture, vous pourrez mesurer l'ampleur et la diversité des actions menées tout au long de l'année écoulée.

Parmi les temps forts, l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique marque une étape déterminante. Véritable feuille de route pour les six prochaines années, il structure et oriente nos actions en faveur d'une chasse durable, responsable et respectueuse de l'environnement. Notre schéma a été validé par M. le Préfet fin 2025 ; il s'applique donc jusqu'en 2031. Vous pouvez en prendre connaissance sur notre site Internet.

Autre dossier majeur : la reconduction du classement des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts - la formule politiquement correcte pour dire « nuisibles » - du groupe 2. Ce travail conséquent a été conduit en étroite collaboration entre les services de la DDTM et ceux de votre fédération.

Au printemps 2025, nous avons renouvelé notre engagement dans l'opération emblématique Hauts-de-France Propres, qui a mobilisé un grand nombre d'acteurs. Cette dynamique a été renforcée par l'opération départementale « Routes et fleuves propres », organisée la même semaine, démontrant une nouvelle fois l'implication des chasseurs dans la préservation de notre cadre de vie.

L'aménagement des territoires est souvent pensé dans les bureaux ; nous, chasseurs, le concrétisons sur le terrain.

En 2025, nous avons intensifié nos actions en faveur de la biodiversité. L'opération Sensibilis'haie, destinée aux communes, a rencontré un vif succès. Nous poursuivons également le développement de différents aménagements favorables à la petite faune de plaine. Cette année, une nouvelle initiative a vu le jour avec l'implantation de cultures intermédiaires semées avant récolte, un dispositif que nous entendons amplifier en 2026.

Ces actions ne doivent toutefois pas nous faire perdre de vue notre mission première : la gestion de la faune sauvage. La situation du grand comme du petit gibier demeure une préoccupation quotidienne.

Concernant le grand gibier, sa forte présence locale engendre des coûts d'indemnisation importants, malgré l'installation de plus de 800 kilomètres de clôtures destinées à protéger les cultures. Lors de la saison 2024-2025, près de 5 500 sangliers ont été prélevés. La pression reste soutenue, les surfaces endommagées dépassant encore les 300 hectares. Trouver le juste équilibre demeure un défi permanent. Nous agissons avec détermination, et la compréhension du monde agricole nous est précieuse.

Une note encourageante mérite toutefois d'être soulignée : les conditions climatiques favorables ont permis de bonnes récoltes, entraînant une diminution sensible des surfaces détruites, notamment pour les céréales à paille ainsi que pour le maïs ensilage et grain. Nous restons néanmoins vigilants : les efforts doivent se poursuivre.

Le petit gibier, quant à lui, connaît un recul préoccupant. La fédération continue de renforcer ses actions d'aménagement et de repeuplement afin de préserver les espèces concernées. Vous pouvez compter sur votre fédération pour maintenir et développer une gestion ambitieuse du petit gibier dans notre département.

S'agissant du gibier d'eau, la commission dédiée travaille sur de nombreux dossiers : suivi des populations, baguage, lecture d'ailes, connaissance des prélèvements. Un accompagnement des chasseurs à l'utilisation de l'outil ChassAdapt a été engagé. Cet outil devient désormais incontournable pour une gestion adaptée des espèces. Par ailleurs, la fédération poursuit sa politique de gestion et de préservation des zones humides, indispensables au maintien de ces milieux. Un label territorial en faveur de la gestion des bécassines des marais est en cours d'élaboration.

L'ensemble de ces actions fait l'objet d'une communication régulière sur nos différents supports. N'hésitez pas à diffuser ce livret auprès de vos chasseurs et de vos proches afin de faire connaître et reconnaître notre engagement.

Enfin, nous tenons à rappeler que la chasse demeure un lien social essentiel, dans un contexte où les relations entre citoyens sont parfois mises à l'épreuve. Quel plaisir de se retrouver à la chasse entre amis et passionnés pour des moments de partage, de convivialité et de transmission. Ce plaisir trouve son prolongement aujourd'hui, avec cette assemblée générale et, pour ceux qui l'ont souhaité, le repas qui suivra.

Merci pour votre attention, et bonne assemblée générale à toutes et à tous.

NOUVEAU



Le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique a été officiellement validé par la Préfecture ! Indispensable feuille de route fédérale pluriannuelle, il est disponible sur notre site internet : www.fdc80.com



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Yves BUTEL
Président

MEMBRES DU BUREAU



Jean PILNIAK
Vice-Président
06.72.88.98.22



Nicolas PORTOIS
Vice-Président
06.61.76.21.17



Maxime GOMBART
Secrétaire
06.88.46.17.05



Alex PION
Trésorier
06.72.88.98.23



Xavier LENGLET
Trésorier adjoint
06.30.98.15.23



Hubert SERE
Porte parole du CA
06.29.05.11.78

ADMISTRATEURS



Franck BEAUVARLET
06.74.41.36.80



Aline DIRUY
06.66.39.92.42



Daniel FROMONT
06.26.60.46.79



Jean-Gabriel GEORGES
06.20.77.66.30



Jean-Paul LECOMTE
06.72.88.98.24



Hervé LEMAIRE
06.89.77.30.68



Ludovic PLATEL
06.86.43.19.48



Serge POURCHEZ
06.34.61.47.87



Christophe VANDEPUTTE
06.09.43.39.69

CONSEILLER DU PRÉSIDENT



Bernard FLORIN
06.73.29.71.40

ADMISTRATEURS STAGIAIRES



Hubert LECAT
06.31.35.51.26



Nicolas LE ROUX
06.16.74.05.09



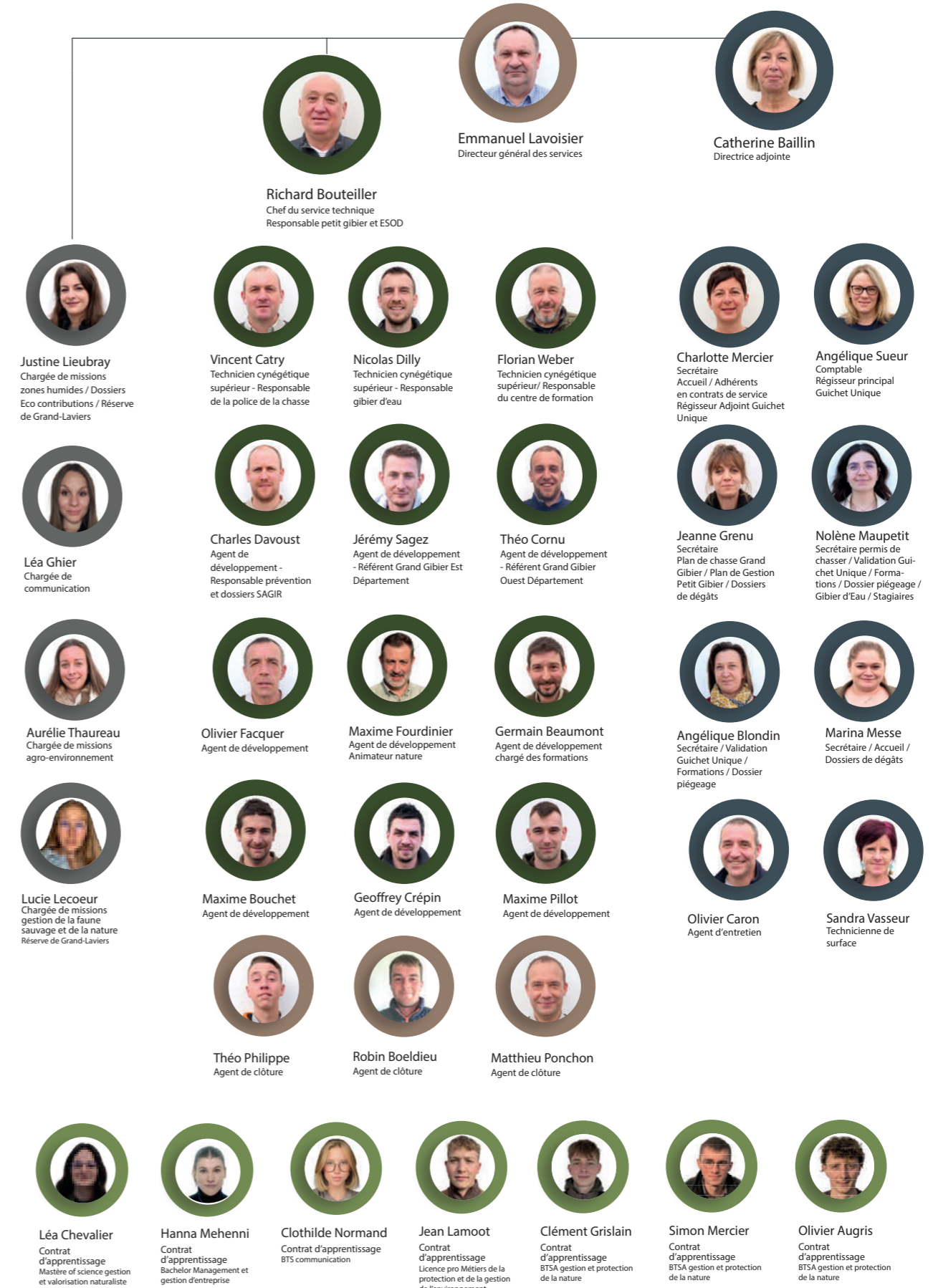
David PLACET
06.78.18.52.10



Hubert TONDELLIER
06.11.10.92.70



LE PERSONNEL



Votre siège social à Lamotte-Brebière : Une vraie Maison de la Nature !



LES VALIDATIONS ANNUELLES



20 607
chasseurs

ont validé leur permis dans la Somme pour
la saison 2024-2025
dont 452 validations temporaires

VALIDATIONS INTERNET



12 498

dont
10 580
e-validations
(impression
à domicile)



VALIDATIONS PAPIER



8 109

LES ADHERENTS

3 717 adhérents "plan de chasse et gestion"

1 364 contrats de garderie

4 364 territoires gérés au titre des plans de chasse
et plans de gestion (dont **3 414** pour le Grand Gibier)



Au fil des années, la Maison de la Nature, siège social de la Fédération des chasseurs de la Somme s'affirme comme une plaque tournante de la gestion de la faune sauvage et des espaces de nature en Somme.

Outre les Fédérations départementale et régionale des chasseurs, elle abrite également la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ainsi qu'un bureau de l'Association régionale des Chemins Ruraux. Le lieu reçoit régulièrement la visite de représentants des organismes institutionnels impliqués dans la gestion de l'environnement. Nombre d'associations y tiennent leurs réunions et leurs assemblées générales.

La Fédération des chasseurs de la Somme, gérée par 16 administrateurs bénévoles, 4 administrateurs stagiaires et 1 conseiller du Président, emploie 30 salariés permanents et 7 alternants. De par la loi et ses compétences, elle est l'interlocuteur incontournable de l'Administration pour toutes les questions liées à la chasse, à la gestion des espèces et des espaces.

Nos missions

- ▶ Mise en valeur du patrimoine cynégétique & protection et gestion de la faune sauvage et de ses habitats
- ▶ Promotion et défense de la chasse et des intérêts de ses adhérents
- ▶ Police de la chasse (lutte contre le braconnage, etc.)
- ▶ Formation des candidats à l'examen du permis de chasser
- ▶ Information, formation, éducation et appui technique des gestionnaires des territoires, des chasseurs, des gardes-chasse particuliers, des piégeurs et du public
- ▶ Gestion des plans de chasse et de gestion
- ▶ Validation du permis de chasser
- ▶ Prévention et indemnisation des dégâts agricoles de grand gibier
- ▶ Surveillance sanitaire de la faune sauvage
- ▶ Protection et reconquête de la biodiversité
- ▶ Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

La Fédération des chasseurs de la Somme est :

- agréée au titre de la protection de l'environnement
- habilitée à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives
- agréée par le Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public

NOUVEAU

VALIDATIONS DU PERMIS DE CHASSER

Depuis l'été 2025, si vous réglez par carte bancaire, nous validons les permis **en direct** au siège social !



AU SIEGE SOCIAL

EN 2024-2025



4 jours de permanences de retrait des bracelets Grand Gibier pour plus de **1500 responsables de chasse** ayant fait le déplacement



Plus de **2000 personnes** formées au centre de formation



Plus de **11 000 appels** traités au standard



Plus de **5000 visiteurs** au siège

L'écocontribution

Par **Justine Lieubray**,
Chargée de missions

Qu'est-ce que le fonds écocontribution ?

Le fonds écocontribution a pour but de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux humides... Lors de la validation nationale du permis de chasser, chaque chasseur y contribue à hauteur de 5 €, avec un complément de l'État de 10 €. Les dossiers de l'écocontribution sont portés par la FRC des Hauts de France et sont déclinés dans chacun des 5 départements la constituant.

▶ **VOLET « ZONES HUMIDES »**

➤ **Oiseaux patrimoniaux :**

Suivi de la reproduction sur le littoral samarien et les marais arrière-littoraux des espèces présentes sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs comme les trois espèces de Gravelots, l'Huîtrier pie ou encore le Vanneau huppé ;

Mise en place d'une enquête reproduction à destination des propriétaires de hutte ;

Mise en place de nids artificiels à destination de l'Huîtrier pie.

➤ **Zones humides & Biodiversité :**

Restauration d'un hectare de zone humide ;

Suivi faune et flore sur 2 hectares de zone humide.

➤ **Territoire Faune Sauvage :**

Labellisation en cours de 510 hectares de territoires chassés dont la gestion appliquée favorise la biodiversité.

▶ **VOLET « MILIEUX AGRICOLES »**

➤ **Cyn'aménagement :**

Mise en place de jachères, haies et îlots biodiversité (abreuvoirs pour la faune).

▶ **VOLET « AGIR »**

➤ **Hauts de France Propres**

Mobilisation d'entreprises, écoles, associations, collectivités, citoyens... afin de nettoyer tous ensemble la nature sur une période de 3 jours, du 14 au 16 mars 2025.

▶ **VOLET « ANIMATION, SENSIBILISATION DES SCOLAIRES »**

Animation sur le thème des passereaux ;

Animation sur le thème des hirondelles ;

Animation sur le thème de la forêt ;

Création de supports pédagogiques sur le thème de la zone humide et de la haie ;

Distribution de 2000 nichoirs en bois pour favoriser la nidification des mésanges, prédatrices des chenilles processionnaires et ainsi réaliser une lutte biologique.



ZOOM SUR ...

Hauts-de-France **PROPRES**

#hdfpropres

*L'opération **Som'Propre** n'est pas née par hasard : elle est née sur le terrain, dans le département de la Somme, à l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme. Premiers témoins des atteintes à l'environnement, nous avons été les premiers à agir, en lançant une mobilisation concrète pour nettoyer la nature et lutter contre les dépôts sauvages.*

*Ce qui était au départ une action portée par les chasseurs s'est rapidement transformée en un mouvement fédérateur. Autour de nous, habitants, associations, écoles, entreprises et collectivités se sont engagés, faisant de **Som'Propre** une véritable dynamique collective ancrée dans le territoire. La Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a rejoint cette belle action citoyenne, connue et reconnue de tous.*

*Le succès a été tel que l'initiative a dépassé les frontières du département. Le modèle né dans la Somme a essaimé pour donner naissance à **Hauts-de-France Propre**, étendu à l'ensemble des Hauts-de-France, puis au niveau national avec la création par la Fédération Nationale des Chasseurs de « **J'aime la nature propre** ».*

Mais il est essentiel de le rappeler avec force : tout a commencé dans la Somme, et tout a commencé grâce aux chasseurs. Cette origine n'est pas un détail, c'est le fondement même de l'opération. Aujourd'hui encore, malgré son ampleur régionale, l'esprit reste le même : une mobilisation de terrain, concrète, née d'un engagement local pour préserver durablement notre environnement.

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES 2026
dans la Somme, c'est :

267 communes participantes

17 202 ramasseurs bénévoles

1 620 m³ de déchets ramassés

L'ensemble de ces projets est co-financé par le Conseil régional des Hauts-de-France.



RETOUR SUR 2025

Assemblée Générale 2025



SAMEDI
29 MARS
AMIENS
LYCEE LA
PROVIDENCE

DÉCEMBRE 9 points de distribution

Les chasseurs ont du cœur



5 & 6 JUILLET CAYEUX- SUR-MER

Salon des Migrateurs



Du 6 au 8 MARS

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

354 points de
collecte dans la
Somme



20 & 21 SEPTEMBRE AMIENS ZOO

Journées du Patrimoine



SAMEDI 11 OCTOBRE MOISLAINS

Challenge National des Chasseurs



SAMEDI 7 JUIN AMIENS HIPPODROME

Prix de la Fédération



30 & 31 AOÛT SAINT-VALERY- SUR-SOMME

Plaine en Fête



LUNDI 6 OCTOBRE AMIENS ZOO

Fête de la Science



VENDREDI 7 NOVEMBRE AMIENS CATHEDRALE

La messe de Saint-Hubert



VENDREDI 14 NOVEMBRE ALBERT BASILIQUE

La messe de Saint-Hubert



JEUDI 20 MARS AMIENS MÉGACITÉ

Congrès des maires



6 & 7 SEPTEMBRE COMPIEGNE PARC DU CHATEAU

Ruralité en fête



Et tout au long de l'année, la fédération accueille au siège, organise ou participe à de nombreux rendez-vous et réunions avec bon nombre de partenaires associatifs ou institutionnels.

Une fédération engagée & ouverte

DE NOMBREUX PARTENARIATS

La fédération travaille de concert avec de multiples acteurs, que l'on imaginerait bien éloignés du milieu cynégétique.

► **Les pompiers** - Spécialisés en sauvetage animalier, les pompiers SAN ont été formés par la fédération sur le volet "faune sauvage" pour les aider dans leurs missions.

► **La gendarmerie** - Dans le cadre d'une convention signée en 2020, 44 gendarmes "référents chasse" sont à présent nommés dans le département pour travailler en collaboration avec nos services.

► **Les randonneurs** - Une convention de partage de la nature a été signée avec l'association départementale, parachevée par une grande distribution commune de gilets fluos.



SERVICES CIVIQUES

Depuis 2010 votre fédération a accueilli 44 volontaires engagés en service civique pour réaliser, dans le cadre de l'agrément pour la Protection de l'Environnement, une mission d'intérêt général reconnue prioritaire.

11 emplois ont ainsi été pérennisés au sein de notre structure et dans bien d'autres entreprises encore.

STAGES DE SENSIBILISATION

A la demande du procureur et depuis 2022, nous sommes organisateurs du stage de sensibilisation "alternative aux poursuites" pour les contrevenants ayant été pris en flagrant délit de dépôts de déchets sauvages.

TIGISTES - Renouvelé en 2024, le dispositif a permis l'encadrement de plus d'une trentaine de tigestes, qui ont effectué auprès de la fédération leurs heures de travail d'intérêt général, essentiellement aux côtés du service de la prévention des dégâts. Ce travail, effectué au bénéfice de la collectivité, offre aux condamnés une alternative à l'incarcération ou à une forte amende.

Tout au long de l'année, votre fédération développe des actions et partenariats pour la chasse ... et bien plus encore !

LES CHASSEURS ONT DU COEUR

Engagée aux côtés des Restos du coeur depuis 2020, la fédération a offert des portions de venaison dans 9 points de distribution à travers le département en décembre 2025. La fédération distribue également de la venaison aux étudiants et autres associations caritatives locales. Pour mener ces opérations, nous mobilisons nos administrateurs et nos salariés, ainsi que des bouchers bénévoles.



STAGIAIRES et ALTERNANTS - Tout au long de l'année, la fédération accueille des jeunes, de la troisième aux écoles supérieures, pour plusieurs jours ou parfois plusieurs mois. Les demandes sont très nombreuses et nous tentons d'apporter notre aide à un maximum de jeunes futurs professionnels de l'environnement !



BOURSE AUX TERRITOIRES

Grâce à la bourse aux territoires mise en place par la Fédération *trouvez des territoires et actions de chasse* !

Propriétaire d'un territoire, vous souhaitez déposer une annonce gratuitement ? Vous êtes chasseur et vous cherchez un territoire ?

Rendez vous sur le site de la fédération : www.fdc80.com

Et surtout, n'hésitez pas à contacter votre fédération ou votre agent de secteur.



PARRAINAGE

Recruter de nouveaux chasseurs et chasseresses passionné(e)s, tel est l'objectif de l'opération de parrainage lancée par la Fédération en 2025.

Un nouveau chasseur parrainé = un gilet orange offert

Pour plus d'infos : 03.22.22.12.20



25 big-bags collectés en 2025

SOM'DOUILLE

Le volume collecté et recyclé de cartouches dans le cadre de l'Opération Som'Douille continue à grimper.



OCTOBRE ROSE

La fédération a soutenu en 2025 l'association Seinboliquement Rose, engagée à aider les personnes atteintes d'un cancer du sein, avec un chèque de 1 000 € remis grâce à une tombola organisée au siège social.



Par **Jean-Gabriel Georges**,
administrateur fédéral, président de la commission petit gibier,
et **Richard Bouteiller**,
technicien supérieur responsable petit gibier et ESOD

PETIT GIBIER & ESOD

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique rebat les cartes et s'appuie sur de nouveaux atouts.

Ne nous voilons pas la face, le petit gibier toutes espèces confondues n'est pas dans une période faste, bien au contraire. Si des efforts, notamment de repeuplement, n'étaient pas entrepris, la plaine serait d'un triste à l'ouverture de la chasse !

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique oriente la fédération et ses partenaires vers des objectifs révisés pour les six prochaines années, de 2026 à 2031. Parmi ses actions, celles ayant pour objet de remédier à la raréfaction du petit gibier à l'état naturel sont prises très au sérieux. Les principales lignes directrices clairement établies sont l'aménagement du territoire ainsi que les repeuplements réfléchis, et la régulation des prédateurs, éléments moteurs sans lesquels la barre serait impossible à redresser. Par ailleurs, n'oublions pas que communiquer largement sur les actions que nous entreprenons de concert avec nos nombreux partenaires est une priorité. Faire et dire. La plaine se meurt, mais de grâce, ne baissions pas les bras : votre fédération s'y refuse et met un point d'honneur à vous apporter son aide à tous les niveaux tant qu'il s'agit de maintenir une chasse au petit gibier vivante sur du gibier de qualité.

Les plans de gestion du petit gibier

Gérer la pénurie est plus difficile que gérer l'abondance, des nouvelles règles s'imposent si l'on veut garder un véritable sens aux plans de gestion. Désormais et conformément au schéma, pour prétendre pérenniser ou mettre en place un plan de gestion de la perdrix grise avec dispositifs de marquage, il est impératif de :

- ▶ Compter les couples au printemps sur la commune ou le GIC (même si les populations sont faibles).
- ▶ Échantillonner les compagnies (si présence significative d'oiseaux), c'est le travail de la FDC 80.
- ▶ Accepter une attribution de :
 - ↳ zéro ou peu de bagues pour les perdrix sauvages,
 - ↳ 20 % des perdrix F3 lâchées,
 - ↳ 50 % des perdrix d'élevage traditionnel.

Que du pré lâcher, aucune bague n'est attribuée pour les perdrix dites « de tir » lâchées en cours de saison de chasse. Si ces règles ne sont pas respectées, le plan de gestion n'a plus de sens, la gestion de la perdrix par bagues est abrogée !

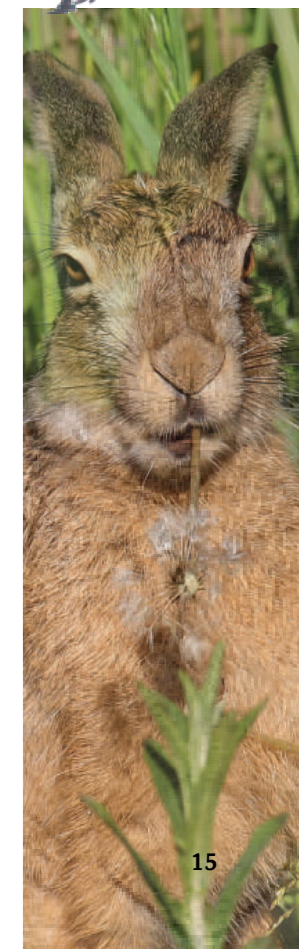
Toujours conformément au schéma, il en va de même pour le plan de gestion du faisán commun avec dispositifs de marquage (bagues coq et poule). Ce mode de gestion permet de prélever quelques poules (ou pas) en fonction du choix du responsable de chasse. Ainsi, sont maintenues ou mises en place les bagues coq et poule si les conditions suivantes sont respectées :

- ▶ Compter les coqs au chant (avec l'appui des GIC).
- ▶ Échantillonner les compagnies de faisans, c'est le travail de la FDC 80.
- ▶ Accepter une attribution :
 - ↳ sur quotas de bagues plaine et bois pour les faisans sauvages,
 - ↳ de 33 % des faisandeaux lâchés avant chasse,

Que du pré lâcher, aucune bague n'est attribuée pour les faisans dits « de tir » lâchés en cours de saison de chasse. Si ces règles ne sont pas respectées, le plan de gestion n'a plus de sens, la gestion du faisán commun par bagues est abrogée !

Enfin, nous recommandons également aux présidents de chasse, sur la plupart des territoires, de décaler l'ouverture du faisán de quinze jours par rapport à l'ouverture générale, afin de préserver au mieux la tranquillité des jeunes oiseaux issus de la seconde couvée.

RAPPEL : Lorsque dans une unité de gestion, une sous-unité de gestion ou un regroupement de communes homogène, les détenteurs de droits de chasse consultés s'étant exprimés, représentant au moins 66 % de la surface chassable, sont favorables à un mode de gestion, celui-ci s'applique à l'ensemble de l'unité, de la sous-unité ou du regroupement de communes, par opposabilité aux tiers. Seront exclus du calcul des 66 % les détenteurs ne prenant pas part au vote. Cette règle des 66 % vaut pour adhérer à un plan de gestion (bagues, non-tir de la poule, etc.) ou en sortir.



Perdrix grise



Autrefois, il n'y a pas plus de 15 ans, dans plus d'un village sur trois, un comptage des couples de perdrix était organisé. En 2025, seuls 74 comptages ont été faits, ce qui représente à peine 4 % de la surface agricole ratissée. L'échantillon devient faible.

La chute est vertigineuse : à peine 4 couples de perdrix grise aux 100 ha ont été dénombrés sur les territoires recensés. On n'est jamais tombé si bas. En 2011, dernière bonne année enregistrée, on flirtait avec les 25 couples aux 100 ha, avec près de 9 000 participants aux comptages à l'époque. Ce n'est pas si vieux...

Une reproduction défailante et un recoquetage en berne

Il faut remonter à 2011 pour trouver une bonne reproduction chez les perdrix : 5.6 jeunes par poule d'été. En revanche, 2024 a été la saison « couperet », avec le plus bas indice de reproduction (1.3 jeunes par poule), puis 2025 avec un léger mieux, bien qu'un indice de 3.4 reste faible et ne permet pas de donner un coup de pouce au peu d'oiseaux qu'il reste sur les territoires. À noter qu'en 2025, la reproduction des perdrix a été nettement meilleure à l'ouest du département qu'à l'est. Les dates de moissons n'y sont probablement pas étrangères, la moisson ayant été un mois plus précoce à l'est qu'à l'ouest d'Amiens. Il est clair que si des repeuplements ne venaient pas renforcer les populations, l'oiseau n'offrirait plus de potentialité de chasse.

Années	Nombre de territoires	Nombre de participants	Surface comptée (en ha)	Perdrix couples aux 100 ha
2025	74	1943	16993	3,7
2024	153	2520	26725	8,0
2011	357	8743	82331	24,9

Années	Nombre de territoires	Hectares vus	Nombre de compagnies	Total oiseaux	Jeunes par poule d'été	% 2ème couvée	% poules sans jeunes
2025	33	11500	63	448	3,4	0,0%	43,21%
2024	56	16500	136	773	1,3	4,9%	74,55%
2011	126	35695	2017	20346	5,6	4,4%	28,57%

Les perdrix F3 : plus de couples au printemps mais pas plus de compagnies l'été. Les perdrix f3, issues de souche sauvage, sont principalement réservées pour repeupler les territoires et non pas pour renforcer les populations de perdrix. Ainsi seuls quelques prélèvements (maximum 20 %) sont autorisés sur ces oiseaux difficiles à produire. En termes de survie, d'appariement et de cantonnement des couples, l'intérêt est manifeste. En outre, les GIC qui lâchent des perdrix F3 accueillent généralement un field de printemps, le contact avec des oiseaux est recherché et il permet de juger et qualifier les chiens. Néanmoins, en termes de reproduction, ces oiseaux de qualité ne font guère mieux que les autres : jamais une perdrix d'élevage ne fera mieux qu'une perdrix sauvage.

Qui ne tente rien n'a rien. À l'instar de ce qui est testé par la Fédération des chasseurs de Seine Maritime, des perdrix f2 ou f3 seront introduites dans la Somme (GIC à définir) en janvier 2027, de manière à augmenter ne serait-ce que leur survie. La question est : se cantonneront-elles si tard en saison ? Seule l'expérience nous éclairera sur le sujet.

	2025-2026	2024-2025
Convention F3	37	40
Perdrix lâchées l'été	3900	3100
Perdrix lâchées en novembre	315	485
NB TOTAL OISEAUX	4213	3585



Faisan commun

Cheptel stabilisé mais reproduction médiocre.

On s'attendait à une légère baisse des coqs comptés au printemps 2025 et ce fut le cas, 5.4 coqs en moyenne ont été recensés par poste de comptage contre 5.8 en 2024. Rien de bien significatif, bien que les effectifs de coqs chanteurs semblent se tasser depuis cinq ans.

Côté reproduction, 2025 a été un meilleur millésime que 2024 : 5 jeunes par poule contre 3.9 en 2024. On peut donc espérer gagner un peu d'oiseaux en supplément ce printemps-ci. En 2026, les comptages vont débiter et il se voit un peu de coqs et poules ces derniers temps. Avez-vous remarqué qu'il y a des jours « à poule » et des jours « à coqs » ? Certains matins, on observe quasiment que des poules, d'autres que des coqs. Mystère...

	2024	2025
Nb de coqs par poste (printemps)	5,8	5,4
Nb de jeunes par poule (été)	3,9	5

Les poules du Pas de Calais – Une étude intéressante sur le faisan commun a été menée par la Fédération des chasseurs du Pas de Calais, précisément sur le « GIC du Ternois ». Une bonne vingtaine de poules et quelques coqs ont été équipés de balise, l'étude était orientée sur l'utilisation du territoire, l'analyse de la prédation et le suivi de la reproduction. Voici en quelques lignes les premières conclusions, couic aux idées reçues.

- ▶ La quasi-totalité des poules a participé à la reproduction, quels que soient leur âge et leur provenance.
- ➔ *Oui, les vieilles poules reproduisent, ainsi que celles issues d'élevage !*
- ▶ Le taux de fécondité des œufs avoisine les 100 %.
- ➔ *Le non-tir de la poule ne nuit pas à la fécondité des œufs, les coqs sont assez nombreux !*
- ▶ Les différences relevées lors des analyses climatiques mettent en évidence un taux de réussite supérieur en bonnes conditions météorologiques. Parfois les deuxièmes couvées sont mieux fournies que les premières.
- ➔ *L'ouverture décalée est appropriée de manière à chasser des oiseaux matures !*
- ▶ Les incidents climatiques peuvent être en partie compensés par les aménagements
- ➔ *Doubler la surface des aménagements est véritablement un plus pour la réussite de la reproduction !*
- ▶ La prédation s'opère toute l'année avec un pic en période de reproduction.
- ➔ *Piéger, colleter, déterrer, réguler par tir, tous les moyens sont bons et se complètent.*
- ▶ Alors, y a-t-il trop de poules ?
- ➔ *Non ! Ne pas tirer les poules n'apporte que des bénéfices. En parallèle, régulons les prédateurs, aménageons et chassons le faisan tard en saison. Là est la réussite.*

Qui ne tente rien n'a rien (bis) – À l'instar des perdrix f2 ou f3, des poules faisanes seront introduites dans la Somme (GIC à définir) en janvier 2027. La question est : se cantonneront-elles si tard en saison ? Seule l'expérience nous éclairera sur le sujet.

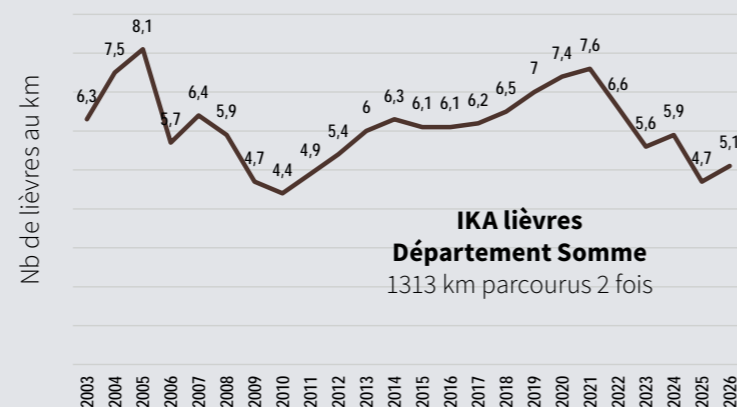
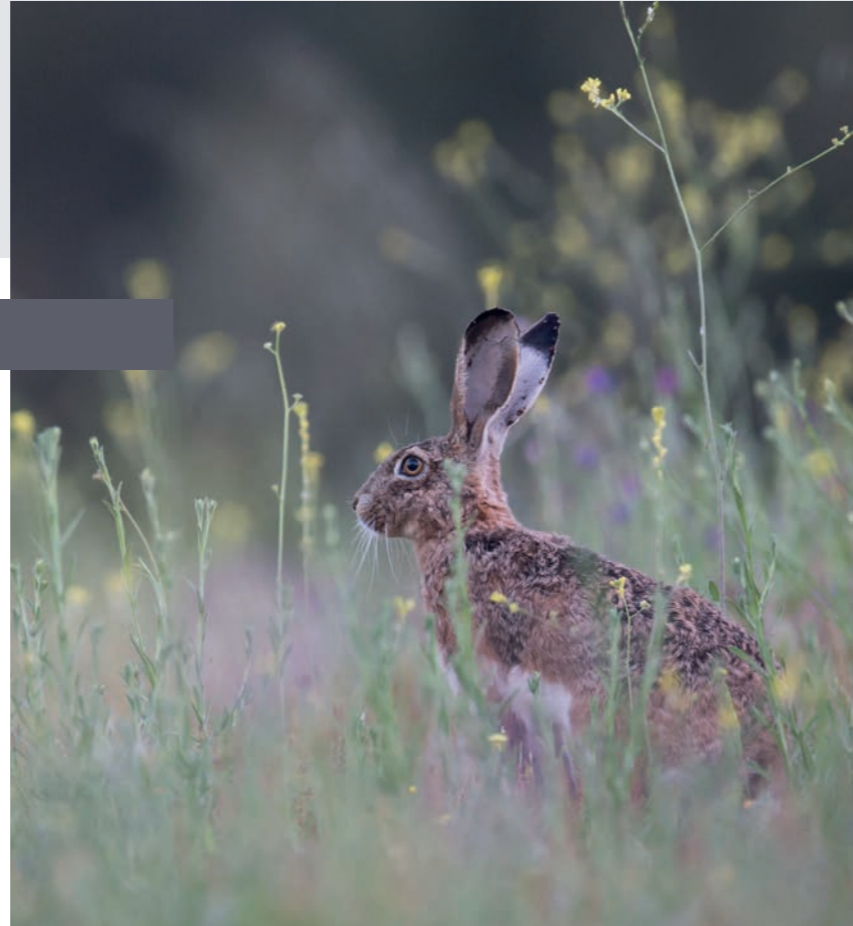
Plus d'infos sur le site de la FDC 62 : www.fdc62.com



Lièvres

Les IKA lièvres – Indice Kilométrique d'Abondance –, ont été faits comme à l'accoutumée en janvier et février. Les résultats sont satisfaisants car une légère hausse a été constatée, 5.1 lièvres au km contre 4.7 en 2025.

Bonne nouvelle sur les sous-unités de gestion d'Oisemont et Molliens-Dreuil, les indices sont à la hausse. Certes les populations restent fragiles mais le travail paye toujours (régulation des prédateurs, aménagements, etc.) dès lors que les prélèvements par la chasse sont raisonnés. Sortez les planches de surf, la vague semble se dessiner. Observez bien l'histogramme ci-contre : depuis la nuit des temps, les populations de lièvres sont cycliques, chaque cycle s'étend sur une petite dizaine d'année. Serions-nous en train de sortir du creux de la vague ?



Le lapin de garenne

Le lapin est classé gibier sur l'ensemble du département, à l'exception d'une liste de communes proposée par le monde agricole en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, sur lesquelles il reste classé ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts). Classé gibier, de nombreuses opportunités s'offrent alors à nous, gestionnaires de chasse et fédération, qui souhaiterions développer l'espèce raisonnablement en se gardant l'opportunité d'intervenir rapidement si des dégâts apparaissent.

Une charte de repeuplement en lapin de garenne de souche naturelle est à la réflexion ; une ligne budgétaire est prévue pour aider aux opérations de repeuplement (dotation en lapins de souche sauvage, élaboration de garennes artificielles, aménagements aux abords, etc.).



Les volières et parcs de pré lâcher pour préparer l'avenir

Un effort a été consenti par la fédération quant à la construction de volières et/ou de parcs de pré lâcher. Une subvention a été accordée suivant les critères suivants :

- ▶ 1 € le m² pour les volières, avec un plafond de 500 €.
- ▶ 50 € l'unité pour les parcs de pré lâcher, 4 parcs de pré lâcher maximum.

236 parcs de pré lâcher ont été subventionnés par la FDC 80 en 2025, dont 48 fabrications maison, ainsi que 2 volières. Un faisan acheté = un faisan offert : c'est le deal passé avec les GIC petit gibier du département.

À nouveau en 2025, 15 GIC ont lâché des faisandeaux financés à partir de leur propre trésorerie, la fédération est venue compléter ce repeuplement par des oiseaux supplémentaires qu'elle a financé à son tour. Cette opération (FDC/GIC) n'a rien à voir avec la charte petits gibiers (FDC/Adhérent).



	2025-2026	2024-2025
NB GIC	15	13
Nb faisans lâchés	6654	4835

La nouvelle charte petits gibiers

100 000 € de budget supplémentaire, ce n'est pas rien ! Un maximum jamais atteint de 85 % de la facture des perdreaux et faisandeaux a été subventionné par la fédération en 2025 à ses adhérents en contrat de garderie, selon les modalités suivantes :

- ▶ Le piégeage était obligatoire et le sera encore, sinon pas de charte possible !
- ▶ Le piégeage ouvrait la porte de la subvention avec 40 % de la facture des oiseaux (perdrix grise et/ou faisan commun) introduits,
- ▶ L'agrainage et l'abreuvement soutenus généraient 20 % supplémentaires,
- ▶ L'aménagement significatif du territoire 20 % également,
- ▶ Enfin, l'effet de groupe étant recherché, si des territoires mutualisaient les efforts demandés, 5 % supplémentaires étaient accordés.
- ▶ Par ailleurs, de manière à ne pas dépasser le budget alloué, un plafond maximal de subvention « charte petits gibiers » était fixé à 500 € pour les territoires isolés, 600 € pour les regroupés.

	2025-2026	2024-2025
CHARTES	345	337
Nb perdrix lâchées	23 494	15752
Nb faisans lâchés	9190	11112
NB TOTAL OISEAUX	32692	26894

100 000 €
de budget supplémentaire

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts

Tant pie !

La pie bavarde a été sortie de la liste des ESOD dans la Somme par décision du Conseil d'état en mai dernier, faute de préjudices. On ne s'attendait pas à un tel jugement. Une nouvelle demande de classification de l'ensemble des ESOD a été déposée auprès du ministère ces dernières semaines pour les 3 années à venir.

Commençons par dresser le bilan de la saison de piégeage et destruction écoulée pour toutes les espèces et armons-nous de nouveaux atouts pour espérer retrouver un jour la pie dans la fameuse liste et surtout ne pas perdre d'espèces supplémentaires. Certes la pie est bavarde mais elle est surtout vorace.

La campagne ESOD 2024-2025

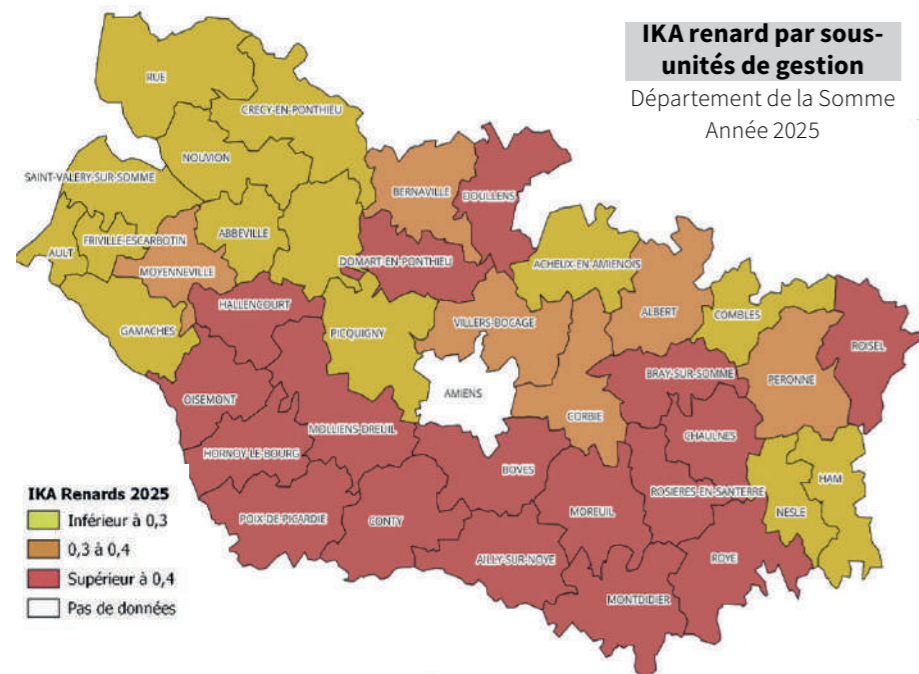
Des prises en nombre significatif – Sur la campagne qui s'est achevée en juillet 2025, ont été déclarés régulés par piégeage et destruction à tir environ 5 000 renards (dont 800 par déterrage et 500 par les louvetiers), 600 fouines, 13 000 corneilles noires dont 4 700 par destruction à tir et 12 000 corbeaux freux dont 6 700 par tir. 2 900 pies, dont 240 par tir ont également été régulées la saison passée, sachant que la campagne de piégeage et destruction a été réduite puisque stoppée sur une décision du Conseil d'état en date du 13 mai 2025, en pleine période de capture.

L'explosion des populations de ragondins est problématique, les captures ont été multipliées par 10 en 10 ans : 75 piégés en 2015 contre 760 en 2025. Cet état de fait est à prendre très au sérieux compte tenu de la menace sanitaire, en effet l'espèce véhicule entre autres maladies la leptospirose transmissible à l'homme et génère de nombreuses déprédations sur le maraîchage et les plants, sans oublier le percement des berges pour lesquelles les conséquences peuvent être dramatiques.

IKA renard

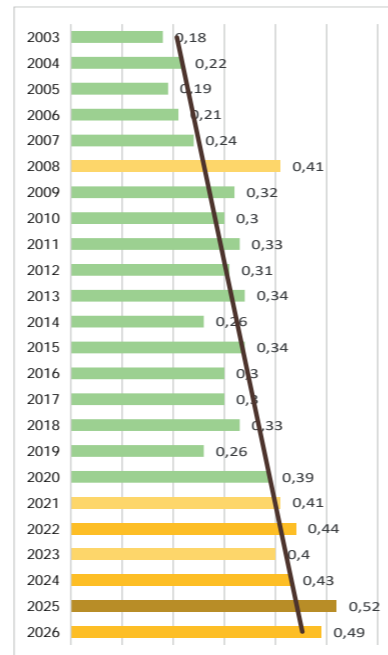
« Le renard bavard se laisse toujours prendre au piège »

Moins de renards ont été observés aux comptages de nuit 2026, la régulation semble porter ses fruits. En effet, l'IKA moyen départemental est légèrement en baisse : 0.49 renard au km contre 0.52 en 2025. Rien de significatif pour autant, l'avenir nous en dira plus. À l'est, les populations sont plus importantes, la gale impacte toujours les effectifs de renard mais son effet semble s'estomper au fil du temps.



Evolution IKA renards

Département de la Somme
En 2026, 640 renards sur 1300 km



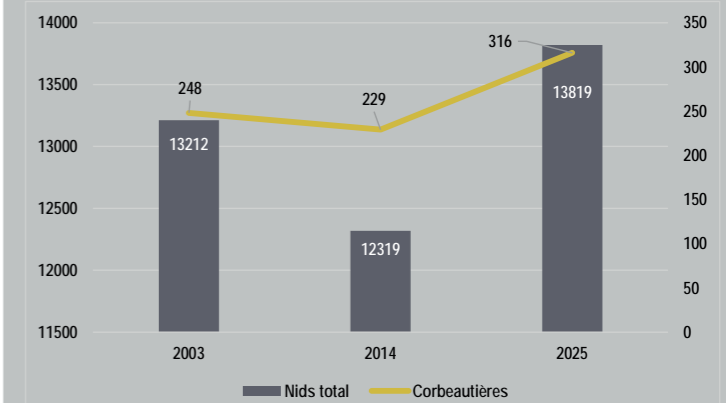
Le recensement des nids de corvidés

Un recensement des nids de corbeaux (corbeautières), de corneilles et de pies a été actualisé courant 2025. Avec l'appui des agents de la fédération, les piégeurs agréés actifs ont été sollicités pour participer au dénombrement des sites de nidifications des trois espèces de corvidés qui nous intéressent.

Le corbeau freux – Le nombre de corbeautières est en augmentation ainsi que le nombre de nids. Toutefois, le nombre moyen de nids par corbeautière a baissé (53 en 2023 / 43 en 2025)



Corbeautières dans la Somme



La **corneille noire** – 24 016 hectares ont été prospectés avec soin par les piégeurs agréés à la recherche des nids et couples de corneilles noires. Ont été recensés 932 nids et 810 couples. Les résultats sont les suivants (intervalle de confiance de 95 %) :

ha prospectés	Nb nids à l'ha	Nb de couples à l'ha	Nb jeunes à l'envol par couple	
24016	mini	0.036	0.031	2.146
	maxi	0.041	0.036	2.164

Département Somme ha	Nb nids Dept Somme	Nb de couples Dept Somme	Nb jeunes à l'envol Dept Somme	
617000	mini	22407	19377	41591
	maxi	25482	22243	48126

La **pie bavarde** – 16 355 hectares ont été prospectés avec soin par les piégeurs agréés à la recherche des nids et couples de pies bavardes. Ont été recensés 358 nids et 304 couples. Les résultats sont les suivants (intervalle de confiance de 95 %) :

ha prospectés	Nb nids à l'ha	Nb de couples à l'ha	Nb jeunes à l'envol par couple	
16355	mini	0.013	0.017	2.245
	maxi	0.017	0.021	2.252

Département Somme ha	Nb nids Dept Somme	Nb de couples Dept Somme	Nb jeunes à l'envol Dept Somme	
617000	mini	8253	10254	23020
	maxi	10599	12852	28943

Le comptage des corvidés sur les autoroute de la Somme

En avril 2025, et ce pour la première année, la totalité des autoroutes de la Somme a été prospectée (aller-retour) par le personnel technique de la fédération des chasseurs, le but étant de recenser les nids et les individus de corvidés. Quatre personnes étaient à bord du véhicule : 2 compteurs à l'arrière, 1 preneur de notes et 1 chauffeur. La plus grande prudence était de mise. Les aires de service n'ont pas été oubliées. Sur les 395 kilomètres parcourus :

- ▶ Corbeau freux, **251 nids** ont été dénombrés dont 46 non occupés (34 %) et 233 individus.
- ▶ Corneille noire, **273 nids** ont été dénombrés dont 65 non occupés (24 %) et 412 individus.
- ▶ Pie bavarde, **113 nids** ont été dénombrés dont 30 non occupés (26 %) et 128 individus.

Les plus forts indices kilométriques ont été relevés sur la plus vieille des autoroutes, l'A1. L'opération sera renouvelée à l'avenir de manière à juger de l'évolution.

Merci aux piégeurs et aux agents de développement de la fédération pour ces précieuses données.

Montant total préjudices	Renard		Fouine		Corneille noire		Corbeau freux		Pie bavarde		Etourneau sansonnet	
	Nb Préjudices	Montant préjudices	Nb Préjudices	Montant préjudices	Nb Préjudices	Montant préjudices	Nb Préjudices	Montant préjudices	Nb Préjudices	Montant préjudices	Nb Préjudices	Montant préjudices
Juin 24 à juin 25	308	90 715 €	48	19 905 €	23	5 028 €	35	93 224 €	10	1 097 €	4	30 400 €



Les préjudices recueillis

Sur une saison, ici de juillet 2024 à juin 2025, le montant déclaré des préjudices occasionnés par les ESOD est colossal et tout n'est pas déclaré. Toutefois, le nombre d'attestations est insuffisant pour la pie bavarde et commence à l'être pour la corneille noire.

Les finances



Un proverbe grec prétend que « Le renard qui attend que la poule tombe reste affamé ». La Fédération en a décidé de même quant au piègeur : s'il attend que la subvention tombe, il reste sur sa faim. C'est dans cette logique que la commission petit gibier /ESOD/ aménagement a mis en place une règle simple : pas de piégeage, pas de subventions pour le pré lâcher !

De nouveau, pour cette campagne 2024-2025, **80 000 €** de subventions ont été versés aux 300 piégeurs méritants, **8 000 €** aux déterreurs et **4 000 €** aux louvetiers. Les désormais traditionnelles ristournes ont été consenties pour le matériel de piégeage, principalement les consommables (lacets, collets, bras de billard) rétrocédés à perte aux adhérents en contrat de garderie. C'est **15 000 €** à l'année.



Pour aller plus loin, consultez le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ! Disponible intégralement sur www.fdc80.com

Le classement ESOD pour les 3 campagnes à venir

Un travail d'équipe – A la mi-janvier, le dossier classement des ESOD dans la Somme pour les 3 prochaines campagnes a été déposé auprès du Ministère de la transition écologique. Avant de pouvoir prétendre réguler une espèce, encore faut-il qu'elle soit classée « nuisible » dans notre département, d'où l'importance de ce dossier. DDTM, FDSEA et FDC 80 ont contribué à l'élaboration de ce dossier volumineux et bien achalandé, validé en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (session ESOD).

Pour rappel et c'est incontournable, une espèce est susceptible d'être classée ESOD au regard d'au moins un des motifs suivants :

- ▶ dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques,
- ▶ pour assurer la protection de la flore et de la faune,
- ▶ pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles et enfin pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété.

Au-delà de sa présence significative, il est par conséquent à prouver qu'une espèce occasionne des préjudices avérés et conséquents, attestations à l'appui. Sans la contribution des uns et des autres, piégeurs, éleveurs professionnels ou amateurs, louvetiers, maires, agriculteurs, etc., ce dossier ne recevrait pas le bon accueil qu'il reçoit au ministère. Soyez-en toutes et tous remerciés. Une nouvelle approche est à inventer concernant la pie pour laquelle il est difficile d'estimer financièrement les méfaits. Attention également à la corneille noire pour qui les attestations de préjudices se font de plus en plus rares. Une fois de plus, avant de pouvoir prétendre réguler une espèce, encore faut-il qu'elle soit classée « nuisible » dans notre département.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Par **Nicolas Portois** et **Hubert Lecat**, administrateurs fédéraux, présidents de la commission agro-environnement, et **Aurélien Thureau**, chargée de missions agro-environnement



L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES





L'aménagement des territoires

L'aménagement des territoires constitue un levier essentiel pour favoriser et préserver la faune sauvage en milieu de plaine. Dans cette optique, la Fédération des Chasseurs de la Somme accompagne ses adhérents ayant souscrit un contrat de garderie en leur proposant différents types d'aménagements favorables à la biodiversité. Pour en assurer la mise en œuvre, la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France porte les dossiers avec le soutien financier de l'écocontribution et du conseil régional via la CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs).



Pour nos adhérents

Une année 2025 marquée par de nombreux aménagements dans la Somme

L'année 2025 a été particulièrement dynamique dans le département de la Somme, avec la réalisation de nombreux aménagements en faveur de la biodiversité pour nos adhérents :

- ▶ **7,15 km** de haies plantées ;
- ▶ **1 242 arbres fruitiers** plantés sous forme de vergers ;
- ▶ **213 îlots** de biodiversité (bacs à eau) installés ;
- ▶ **292 hectares** de jachères semées ;
- ▶ **36 hectares** de bandes intercalaires semées et financées ;
- ▶ **176 hectares** d'intercultures implantées en plaine avant et après moisson sous forme d'aide.

Ces aménagements, réalisés en bordure de chemins, entre les parcelles ou directement au sein des espaces agricoles, contribuent à la création de zones refuges, de sites de nidification et de pollinisation. Ils participent également au renforcement des réservoirs de biodiversité, à la présence d'auxiliaires de culture et à l'adaptation des territoires face aux effets du changement climatique. La réussite de ces actions s'appuie sur un partenariat fort entre agriculteurs et chasseurs, qui œuvrent ensemble sur le terrain ; sans cette coopération, ces projets ne pourraient aboutir.



Pour les communes

Sensibilis'haie : une action phare en 2025

Parmi les actions particulièrement marquantes en 2025 figure le programme « Sensibilis'haie », destiné aux communes et axé sur la communication et la sensibilisation à la biodiversité. Ce projet, financé par la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Office Français de la Biodiversité et la Région, a permis à près de **90 communes** de bénéficier gratuitement de kits de 100 plants, plantés avec les écoles, les habitants et les chasseurs. Au total, cette action représente environ **21,10 km de haies et d'arbres fruitiers plantés**. Les communes ont également reçu des supports pédagogiques dédiés à la haie et à la faune, à destination des enfants.

Ces actions écocitoyennes renforcent le lien entre chasseurs, randonneurs, habitants et scolaires autour d'un enjeu commun : la haie comme élément structurant de la biodiversité.



Vergers communaux : un nouveau projet couronné de succès !

Le projet de vergers communaux reste une priorité pour les fédérations, avec pour objectif de recréer des habitats favorables à la biodiversité. La conduite des arbres en têtard facilite l'accueil des chiroptères, tandis que les arbres fruitiers offrent davantage de sites de nidification pour les passereaux et contribuent à la pollinisation, tout en permettant aux habitants de profiter des fruits récoltés. Au total, **3 013 arbres fruitiers** greffés issus du catalogue régional « Plantons le décor » du Centre Régional de Ressources Génétiques ont été plantés sous forme de vergers partagés sur des parcelles communales. Près de **131 kits vergers**, composés chacun de 23 plants et de l'ensemble des fournitures nécessaires, ont été gracieusement mis à disposition des communes. Chaque implantation a été réalisée dans une démarche écocitoyenne, associant les habitants des communes participantes. Ce projet a pu être concrétisé grâce au soutien financier de l'écocontribution.

Avec le monde agricole

Des partenariats pour des actions durables

Depuis 2020, la Fédération des Chasseurs est également engagée dans des partenariats agricoles avec Symbiose Somme, notamment pour l'installation de nichoirs à Effraies des clochers et à Chevêches d'Athéna, contribuant à la régulation naturelle des rongeurs dans les exploitations agricoles : **30 nichoirs** (tous types confondus) financés par H2air depuis 2024 avec un suivi de nidification.

Enfin, des prestations complémentaires sont réalisées, comprenant l'installation et le suivi de nichoirs à passereaux, la mise en place d'aménagements fleuris ainsi que l'installation d'hôtels à insectes.



Pour aller plus loin, consultez le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ! Disponible intégralement sur www.fdc80.com



Perspectives 2026

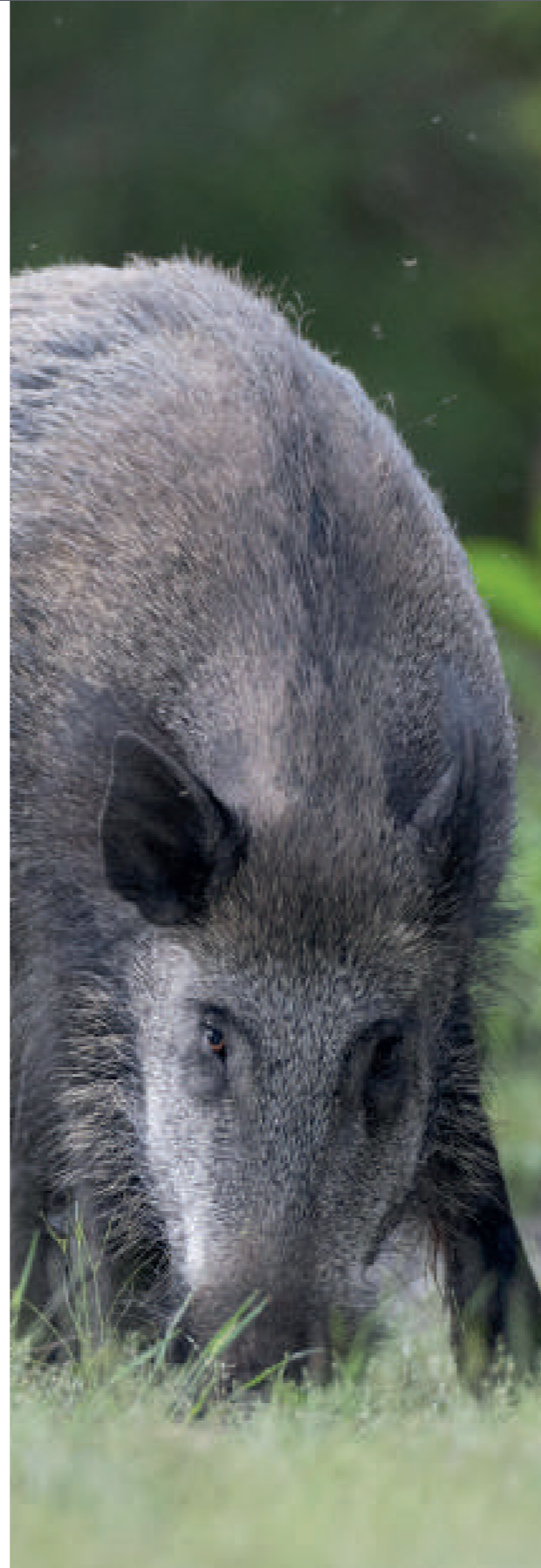
En 2026, la Fédération souhaite faire connaître au grand public l'ensemble de ses actions, valoriser ses outils de communication, ses flyers et ses partenaires. L'objectif est également de préserver et de pérenniser nos aménagements grâce à une collaboration renforcée avec les communes et les agriculteurs. Pour cette nouvelle année, trois types d'aménagements seront particulièrement mis en avant pour nos adhérents : le financement de bandes intercalaires entre deux cultures, les cultures intermédiaires avant-moisson, et les jachères d'automne. Ces actions visent à favoriser la présence de couvert en plaine, notamment en hiver et pendant la période de nidification, offrant ainsi un habitat favorable à la biodiversité.

La fédération poursuit son engagement quotidien pour améliorer les habitats naturels au bénéfice de la faune et de la flore locales.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Par **Hervé Lemaire**,
administrateur fédéral, président de la commission Grand Gibier
Charles Davoust,
agent de développement, référent prévention,
Théo Cornu et **Jérémy Sagez**,
agents de développement, référents Grand Gibier

GRAND GIBIER



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Grand Gibier

Grand Gibier

Une gestion responsable et durable du grand gibier repose avant tout sur un encadrement rigoureux des prélèvements. Cette gestion s'appuie sur un travail de concertation avec les détenteurs et les acteurs locaux, qui connaissent parfaitement les réalités et les enjeux de leur territoire. Ensemble, il s'agit d'adapter les décisions aux spécificités locales et aux densités d'animaux, tout en veillant au respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (EASC), indispensable à la cohabitation harmonieuse entre faune sauvage, agriculture et forêt.

Chaque année, le calendrier de travail se poursuit avec les comités techniques au mois de mars, suivis des comités de gestion en avril, moments clés permettant d'examiner les situations locales et d'ajuster au mieux les plans de chasse avec l'ensemble des partenaires. Nous constatons, depuis plusieurs années, une progression constante des demandes de plan de chasse réalisées en ligne. Cette démarche, simple et rapide, facilite les démarches des détenteurs et permet un traitement plus fluide et efficace des dossiers. Cette évolution positive mérite d'être saluée et nous encourageons vivement à poursuivre dans cette voie.

Chevreuil

Les perspectives pour la campagne 2024-2025 étaient initialement encourageantes. Un printemps et un été relativement humides ont favorisé de bonnes conditions d'allaitement pour les faons, laissant présager une reproduction satisfaisante et des prélèvements permettant d'envisager une campagne équilibrée. Cependant, au fil de la saison, les prélèvements observés se sont révélés plus faibles que prévu, avec **4 269 animaux prélevés**. Dans le même temps, des informations en provenance de départements voisins ont attiré l'attention sur une mortalité anormale constatée sur certains territoires, invitant à la vigilance. Face à cette situation, et après l'envoi d'une newsletter d'alerte, plusieurs détenteurs de plans de chasse ont fait le choix prudent de suspendre temporairement les tirs. Cette attitude responsable se retrouve d'ailleurs dans certaines demandes de plans de chasse pour la campagne 2025 –

2026. Nous tenons à saluer et remercier la grande majorité des gestionnaires qui ont su adopter une gestion raisonnée et agir en véritables gestionnaires responsables de leur territoire. Dans le département, plusieurs animaux ont été analysés dans le cadre du réseau SAGIR. Les résultats ont permis d'écarter l'hypothèse de la fièvre catarrhale. Les analyses mettent davantage en évidence des infections liées à la consommation d'aliments fermentés, notamment du maïs germé, situation probablement favorisée par l'humidité persistante des mois précédents. Au final, cette situation s'est traduite par une baisse notable des prélèvements et met en évidence un déséquilibre dans la structure des prélèvements, notamment concernant les brocards adultes.



REPARTITION DES PRELEVEMENTS

Catégorie	Adultes mâles	Adultes femelles	Jeunes
Taux de réalisation	39 %	26 %	34,6 %
Nombre prélevé	1666	1109	1477
Taux théorique	33 %	33 %	33 %
Nombre théorique	1423	1423	1423
Ecart	+ 243	- 314	+ 54

Sanglier

Le constat est sans ambiguïté : dans le département de la Somme, le sanglier se porte particulièrement bien. Les cultures de maïs, de colza, les CIPAN ou encore le miscanthus constituent de véritables bastions végétaux où l'espèce trouve à la fois nourriture, tranquillité et couvert. Certaines parcelles, devenues totalement impénétrables, abritent aujourd'hui des concentrations importantes d'animaux. Dans ces milieux très fermés, les sangliers deviennent extrêmement difficiles à déloger. Les chiens, engagés en première ligne lors des battues, paient parfois un lourd tribut pour tenter de les faire sortir de ces zones refuges.

Si le sanglier est désormais présent dans presque toutes les communes du département, les principaux foyers de population demeurent localisés dans la vallée de la Somme et ses affluents, ainsi que dans le Santerre. Nous constatons également une sédentarisation de plus en plus marquée en plaine. Cette évolution entraîne des dégâts agricoles et rend la gestion des populations plus complexe. Pour la saison 2024-2025, nous avons dépassé à nouveau le seuil des 5 000 sangliers prélevés. Ce chiffre ne prend en compte que les animaux effectivement chassés. Au total, plus de 11 000 sangliers ont été attribués ou réattribués, pour **5 544 animaux prélevés**, soit une légère baisse par rapport à la saison précédente. Il serait toutefois erroné d'en déduire une diminution des populations. Le sanglier possède une remarquable capacité d'adaptation et trouve refuge soit dans des zones totalement inaccessibles à l'homme, soit à proximité des habitations, où l'exercice de la chasse demeure difficiles. Des compagnies importantes sont désormais observées dans des secteurs où leur présence semblait improbable il y a quelques années.

La fructification forestière de 2024 a été marquée par une absence quasi totale de fruits forestiers, provoquant des déplacements d'animaux vers la plaine et vers les zones de marais. Dans certains territoires, notamment les marais inondés, les détenteurs de droits de chasse rencontrent d'importantes difficultés pour intervenir efficacement. Pour autant, il faut être clair : il n'est pas acceptable que certains secteurs soient peu chassés, voire pas chassés du tout. La régulation doit s'exercer sur l'ensemble du territoire. Chasser partout est indispensable pour maîtriser les effectifs et préserver les équilibres.

Sur le plan administratif, les comités techniques ont repris leurs travaux au mois de mars et les comités de gestion se réuniront en avril. Quatre permanences ont été organisées au siège de la fédération pour la remise des bracelets. Plus de 1 000 détenteurs s'y sont déplacés. Ces moments d'échange direct sont précieux et renforcent le lien entre les territoires et leur fédération. Concernant les déclarations de prélèvements, les progrès sont réels : le taux de déclaration en ligne est passé de 60 % à 73 %. Ce résultat est encourageant, mais il doit encore progresser. L'objectif reste d'atteindre 100 % de déclarations, condition indispensable pour disposer de données fiables et assurer une gestion efficace.

La situation reste exigeante et l'objectif de réduction des populations demeure nécessaire. Nous devons, au fil des années, retrouver un équilibre agro-sylvo-cynégétique acceptable pour l'ensemble des acteurs du territoire.



Saison 2025-2026 : premiers résultats encourageants

Pour la saison en cours, les premiers chiffres sont très encourageants : les prélèvements ont déjà augmenté de plus de 10 %, avec plus de 6 000 sangliers prélevés à ce stade. Cette hausse est le fruit de plusieurs facteurs :

- ▶ l'assiduité accrue de nos détenteurs ;
- ▶ le travail quotidien de la fédération et de l'équipe Grand Gibier, élus et personnels ;
- ▶ la mise en place de chasses concertées, un outil efficace pour :
- ▶ bouger les animaux et en prélever plus
- ▶ échanger et se concerter, notamment sur la sécurité sans craindre le dépassement de plan de chasse grâce à la mutualisation.

Ces résultats sont encourageants, mais ils ne doivent pas conduire à relâcher nos efforts. La vigilance reste de mise : chacun doit maintenir une pression de chasse constante pour préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Pour la saison 2026-2027, les objectifs restent les mêmes : chasser, chasser et encore chasser ! Et, au maximum, privilégier les chasses coordonnées et les mutualisations des territoires. L'engagement conjoint des chasseurs, du monde forestier et du monde agricole reste essentiel à la préservation de cet équilibre.

Les nouveautés

En mai, les permanences seront maintenues mais vous aurez le choix de venir retirer vos bagues ou de vous les faire **envoyer moyennant la somme de 5 €**.



Chevreuil

- ▶ Attribution ≥ 6 bracelets : minimum 70 % de réalisation
- ▶ Répartition conseillée : 1/3 brocard, 1/3 chevrette, 1/3 chevrillard
- ▶ Tir des brocards d'avenir : éviter en fin de saison (à partir de janvier)
- ▶ Sauvetage des faons avant les fauches possible grâce aux drones, avec l'aide des GIC et des responsables de chasse

Sanglier

- ▶ Gestion concertée et adaptative, respect de l'EASC et de l'éthique
- ▶ Consignes de tir qualitatives interdites, sanction : contravention 5^e classe
- ▶ Attribution ≥ 10 bracelets : minimum 50 % de réalisation et obligation d'organiser au moins une chasse par mois à partir du 1er novembre

Mouflon

- ▶ Attribution ≥ 6 bracelets : minimum 70 % de réalisation
- ▶ Analyse annuelle des prélèvements pour ajuster la gestion et les quotas

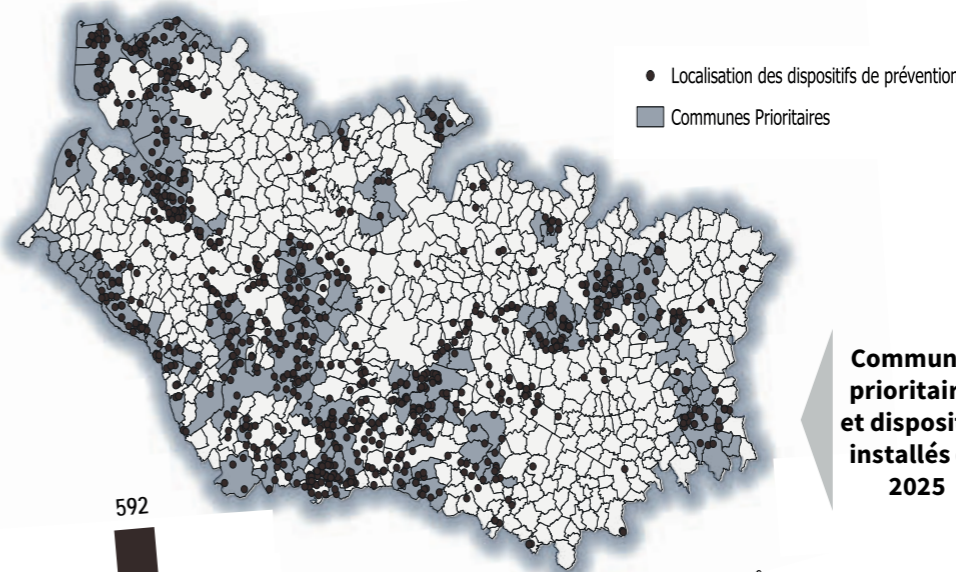


Mouflon

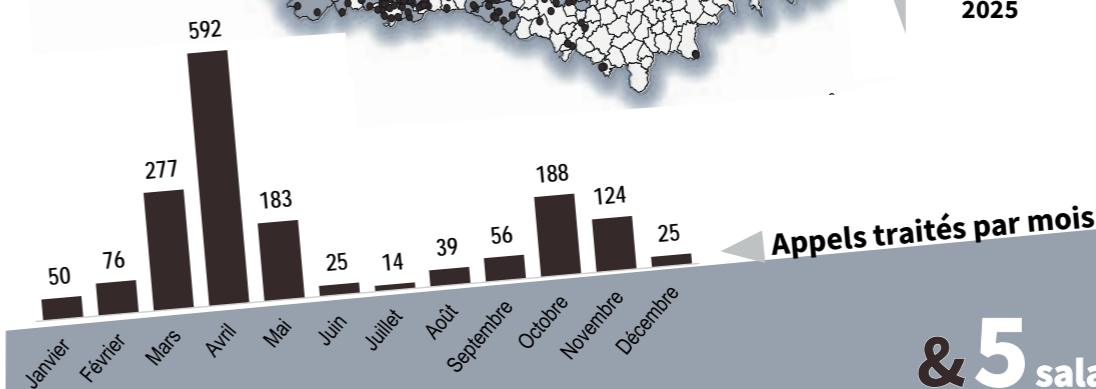
Le mouflon méditerranéen, présent en France continentale, est issu du mouflon de Corse et de Sardaigne, lui-même introduit par l'homme dès la Préhistoire puis retourné à l'état sauvage. Dans le massif dunaire du Marquenterre, l'espèce a été introduite au début des années 1980 afin de contribuer au maintien des milieux ouverts après la disparition du lapin de garenne et l'arrêt du pâturage ovin. Bien qu'originellement adapté aux milieux rocheux, le mouflon s'est acclimaté au milieu dunaire, où sa population s'est progressivement développée. Estimée aujourd'hui à plusieurs centaines d'individus, cette population implique une attention particulière en matière de gestion, notamment au regard des interactions avec les activités agricoles environnantes.

Pour la saison 2024-2025, **235 animaux ont été prélevés**, contre 195 lors de la saison 2023-2024.

La gestion et la prévention des dégâts



Communes prioritaires et dispositifs installés en 2025



Appels traités par mois

& 5 salariés employés dans ce service en 2024-2025



5 765 ha protégés



813 km linéaires posés pour protéger les cultures



1 649 demandes de poses de clôtures de la part des exploitants agricoles



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Par **Jean-Paul Lecomte**,
administrateur fédéral, président de la commission Migrateurs,
et **Nicolas Dilly**,
technicien supérieur référent Gibier d'Eau

MIGRATEURS TERRESTRES & GIBIER D'EAU



Les migrateurs

Migrateurs terrestres

Un suivi scientifique au service des territoires et des espèces !

La Fédération des chasseurs de la Somme mène chaque année un ensemble d'actions de suivi des oiseaux terrestres migrateurs. Ces dispositifs scientifiques permettent d'améliorer la connaissance des populations, d'analyser les tendances à long terme et de défendre la chasse sur des territoires à forts enjeux environnementaux.

► Migration diurne – toutes espèces

Un suivi visuel des migrateurs a été réalisé sur les sites de Quend et Woignarue.

Il permet d'analyser les périodes de passage des espèces et de suivre l'évolution des effectifs migrateurs sur le long terme.

► Suivi des hivernants (SHTE)

Le suivi des oiseaux hivernants a été mené sur 3 sites. Il contribue à la défense des territoires de chasse (Natura 2000, RNR, ENS. ...) et améliore la connaissance de certaines espèces cibles, comme le vanneau huppé.

► Suivi des nicheurs (STOC)

Le suivi des oiseaux nicheurs a été réalisé sur 4 sites. Il permet d'évaluer l'état de conservation des populations reproductrices et d'appuyer la présence de la chasse sur des territoires à enjeux.



	janv	fev	mars	avril	mai	juin	Juillet	août	sept	oct	nov	dec
Suivi de la migration diurne des migrateurs terrestres										14 matinées		
Suivi par transects des oiseaux migrateurs hivernants	1 passage											1 passage
Suivi temporel des oiseaux communs				2 passages espacés de 4 à 6 semaines								



► Réseau Bécasse

25 bécasses ont été baguées en 2024-2025 dans le cadre du réseau OFB / Muséum. Par ailleurs, 220 ailes ont été analysées en partenariat avec le CNB. Ces actions permettent d'évaluer la réussite de la reproduction, la proportion de jeunes dans les prélèvements et l'origine géographique des oiseaux, contribuant ainsi à la connaissance et au classement du statut de l'espèce.

Oiseaux d'eau

Une mobilisation permanente au service de la chasse et de la connaissance

La commission oiseaux d'eau de la FDC 80 poursuit un travail de fond sur de nombreux dossiers stratégiques. À travers le réseau ISNEA, le suivi scientifique, l'analyse des prélèvements et les partenariats territoriaux, la fédération agit concrètement pour défendre la chasse et améliorer la connaissance des espèces. Face aux propositions récurrentes de moratoires, notamment au printemps 2025, la mobilisation reste totale : le combat n'est pas terminé.

L'ISNEA, un pilier scientifique indispensable

L'ISNEA joue un rôle central dans la défense de la chasse des migrateurs.

Son action repose sur trois piliers fondamentaux :

- ▶ les espèces chassables,
- ▶ les dates de chasse,
- ▶ les territoires.

Sans ce socle scientifique solide, toute argumentation face aux instances européennes serait fragilisée. Il s'appuie sur des protocoles scientifiques rigoureux.

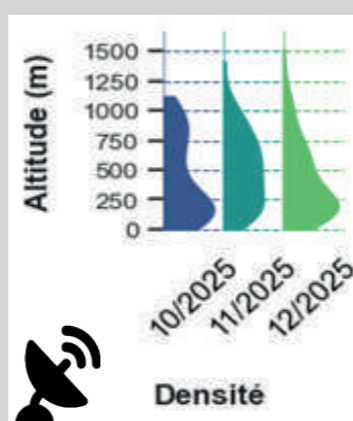


▶ Suivi radar

Un radar implanté à l'est du département mesure en continu les flux migratoires. L'objectif final est d'obtenir des estimations fiables des effectifs par espèce transitant par la France et de définir précisément les dates de migration à l'échelle nationale pour chaque espèce.

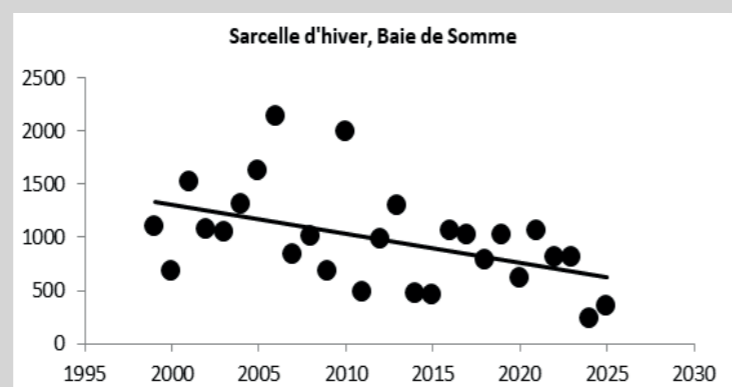
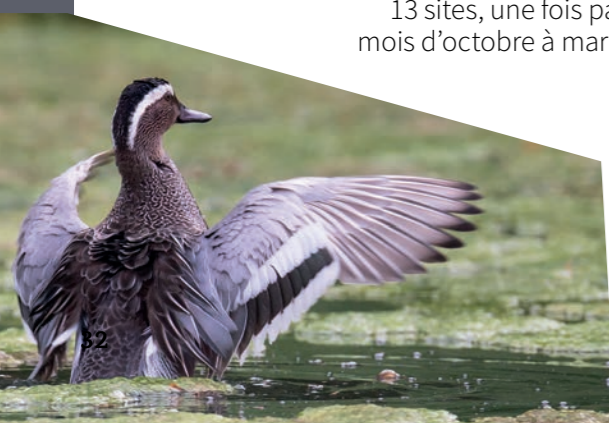


La figure ci-dessus montre le nombre d'individus de la catégorie "Oiseaux d'eau" estimé par kilomètre de front et par jour du 1er novembre 2025 au 1er janvier 2026. En jaune, les données en journée, en bleu, les données correspondant à la nuit et en noir les données totales.



La figure ci-dessus présente les profils d'altitude par mois de la catégorie "Oiseaux d'eau". Certains vols observés à plus de 2 000 mètres d'altitude !

▶ Suivi des oiseaux d'eau hivernants sur 13 sites, une fois par mois d'octobre à mars.



▶ Évolution des effectifs de sarcelle d'hiver hivernant en Baie de Somme.

La RNN/POM reste le site majeur d'hivernage de cette espèce qui peut cependant être notée sur dix sites. En RNN, l'effectif trouve son maximum en novembre (en octobre l'année précédente) et l'effectif diminue ensuite progressivement.

▶ Suivi des oiseaux d'eau haute fréquence sur deux sites (tous les 5 jours de janvier à mars).

▶ Suivi des oiseaux d'eau nicheurs.

Objectif : dénombrer les couvées et les suivre jusqu'à l'envol. Ce protocole permet ainsi de comptabiliser les couvées sur les sites majeurs du département mais également d'évaluer l'impact de la prédation sur les nichées.

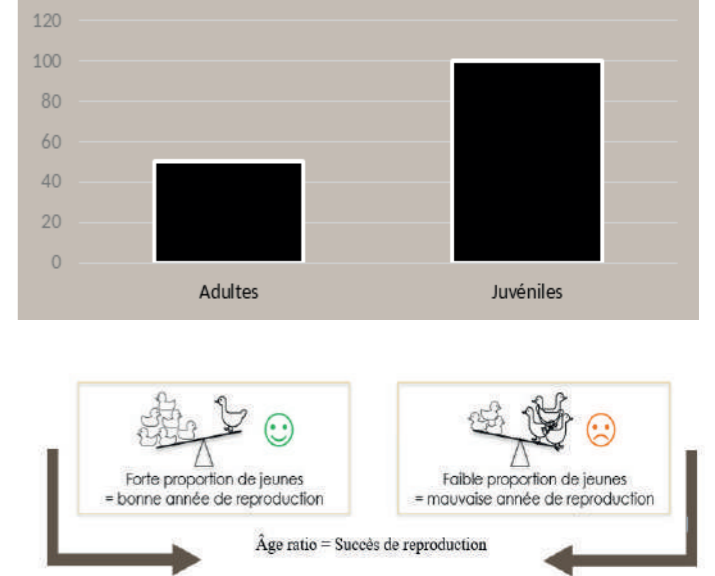
▶ Étude limicolire et vagnolire

Objectif : déterminer la composition démographique des populations. Nous avons besoin de la contribution des chasseurs pour mener à bien ces différentes études. Le protocole est simple ! 150 oiseaux ont été récoltés au cours de la saison 2024-2025 (50 adultes et 100 juvéniles) Proportion de juvéniles dans les tableaux de chasse analysés : 66,6 %

▶ Lecture d'ailes anatidés

La récolte des ailes de canards sur la saison 2024-2025 dans le département de la Somme a permis de déterminer l'âge et le sexe de 201 oiseaux appartenant à 9 espèces. Ce résultat montre que le réseau de collecte d'ailes est bien installé et productif dans certaines associations.

Age ratio des oiseaux analysés - 2024-25



Les prélèvements dans la Somme

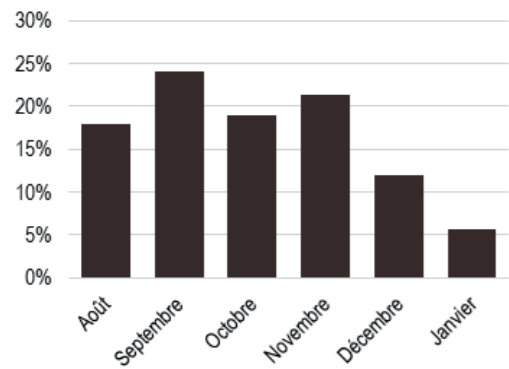
Le taux global de retour des carnets atteint 51 %, identique à la saison précédente. La Fédération des chasseurs a inscrit l'obligation du retour des carnets de prélèvements dans le schéma départemental ; les propriétaires ne renvoyant pas leurs carnets s'exposent ainsi à une contravention de 135 € à partir de cette saison.

	Nombre d'installations	Nombre de carnets retournés	Taux de retour
DPM	255	254	99 %
DT	1 980	880	44 %
TOTAL	2 235	1 134	50 %

Analyse des prélèvements

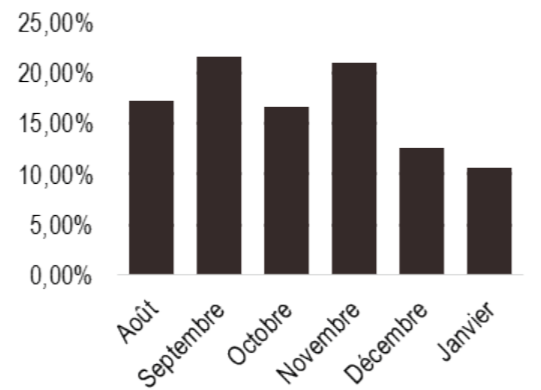


Distribution mensuelle des prélèvements sur le DPM



Répartition des prélèvements sur le Domaine Terrestre et Domaine Public Maritime par mois

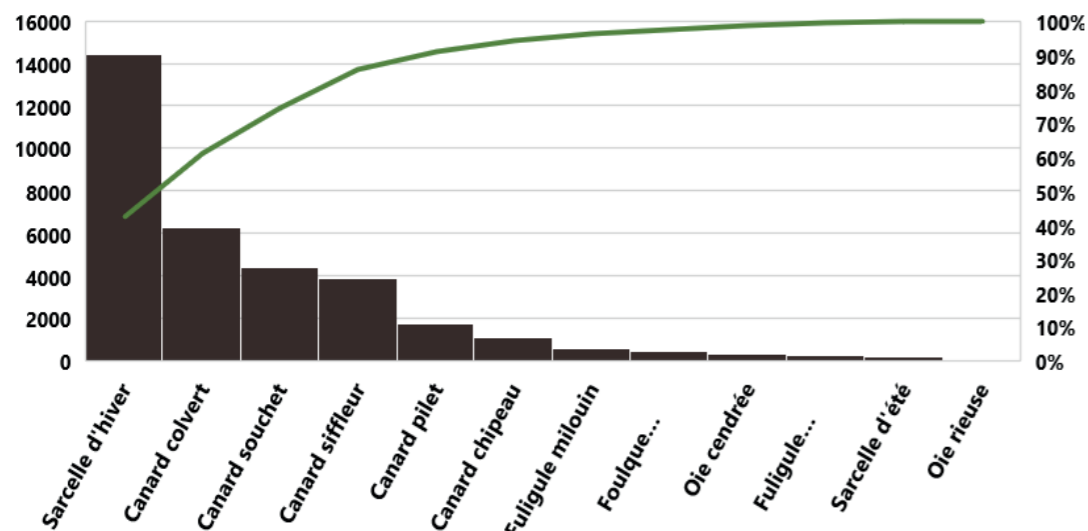
Distribution mensuelle des prélèvements sur le DT



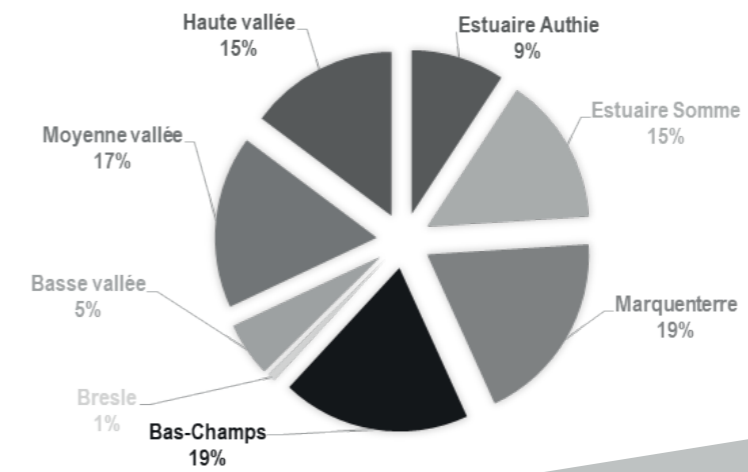
Répartition des prélèvements anatidés/foulques par espèce DT-DPM dans le département de la Somme, saison 2024-2025

La sarcelle d'hiver représente 43 % des prélèvements. Le canard colvert arrive en deuxième position, avec 35 % des prélèvements concentrés lors de la 3e décennie d'août.

Prélèvements par espèce - Dép 80 DT/DPM



Répartition spatiale des prélèvements de canard souchet dans le département de la Somme



La présence importante d'oiseaux en réserve naturelle de la baie de Somme et à Grand-Laviers favorise les prélèvements sur le littoral, tandis que la Moyenne et la Haute vallée jouent un rôle en période de halte migratoire.

Gestion des huttes du conseil départemental

La Fédération des chasseurs, par le biais d'une convention avec le département, détient la gestion de certaines huttes de chasse. Ces dernières permettent à 6 associations de chasseurs au gibier d'eau de bénéficier de ces installations. Parmi elles, 1 association de jeunes chasseurs de la Somme. Également une convention avec une société de chasse en plaine et quatre conventions grand gibier. Ces différentes conventions ont permis l'accueil de 190 chasseurs et 40 accompagnateurs au cours de la saison 2024-2025.



Influenza aviaire

Depuis 2006, de nombreux épisodes d'IAHP observés limitent régulièrement le transport et l'utilisation des appelants. Le formulaire de catégorisation a quant à lui permis le transport et l'utilisation des appelants même en risque « élevé » (hors zone des 10 km autour des foyers en élevage) depuis 3 ans.

Plus de 2 700 formulaires saisis dans la Somme.

Grâce au travail coordonné entre services de l'État, associations et FDC 80, aucun arrêt total de la chasse n'a été prononcé malgré un cas recensé à Sailly-Flibeaucourt cette année.

Partenariat ACDPM/FDC

Dans le cadre du renouvellement des baux, deux projets majeurs sont portés avec l'ACDPM Baie de Somme :

- ▶ restauration de micromares en baie de Somme Sud,
- ▶ fauche partielle des roselières en baie de Somme Nord.

Ces actions visent à améliorer durablement les habitats.



Migrateurs

Bassins de lagunage de Quend / Fort-Mahon

Nous y effectuons la régulation des prédateurs, des recensements des oiseaux par le GOP ; une convention syndicat intercommunal/FDC 80 s'y applique depuis 1999.

En projet, la réouverture d'une partie boisée dans l'enceinte de la réserve avec la création d'îlots au cœur d'une zone humide qui permettrait notamment la nidification des anatidés et limicoles. Plus de 2 000 souchets sont observés en halte migratoire sur le site.

Bagues appelants : un service apprécié

Depuis 2021, la fédération offre aux chasseurs ayant validé leur permis dans le département la possibilité de commander des bagues homologuées à tarif préférentiel. Elle reçoit environ 500 commandes chaque année !

Bécassines : vers une reconnaissance des territoires

Un collectif de propriétaires de territoires sur lesquels est chassée la bécassine est en cours de création.

Objectifs :

- ▶ valoriser les bonnes pratiques ;
- ▶ démontrer le rôle de réservoir de biodiversité ;
- ▶ labelliser certains sites « Territoires de Faune Sauvage ».

Dans la continuité des travaux sur l'espèce, un bagueur spécialisé a été formé par les services de l'OFB. Objectif : approfondir la connaissance sur l'espèce et ainsi jouer un rôle primordial dans le classement du statut de l'oiseau.



Pour aller plus loin, consultez le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ! Disponible intégralement sur www.fdc80.com

Elu : Franck Beauvarlet / Salarié : Richard Bouteiller

Les agents de développement

Cette saison 2025-2026, les agents de développement ont vérifié plusieurs centaines de permis de chasser et de nombreux calendriers de jours de chasse. Dès l'ouverture de la chasse au gibier d'eau puis à l'ouverture générale, les agents de développement sont sur le terrain au contact des chasseurs. Leurs missions s'orientent avant tout sur la communication, l'information en matière de gestion et de réglementation de la chasse dans le département, mais aussi sur le respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Les contrôles ou les programmes de surveillance relèvent parfois des infractions faisant l'objet d'une procédure verbale.

Les principaux contrôles

▶ Le petit gibier

- ▶ marquage du lièvre au lieu du tir pour la chasse individuelle et en bout de traque pour les battues, à distance des voitures ;
- ▶ non-respect du tir de la poule faisane et du calendrier de jours de chasse.

▶ Les migrateurs terrestres

- ▶ les agents ont beaucoup communiqué durant la saison de chasse en plaine sur l'obligation de déclarer cette année les prélèvements de caillies des blés, par mesure nationale, via « ChassAdapt » depuis son téléphone (comme pour la bécasse des bois depuis quelques années maintenant). La déclaration des prélèvements étant pour cette année de transition aussi possible sous forme de document papier, chaque agent était doté de déclaration de prélèvement vierge.

▶ Le grand gibier

- ▶ déplacement des animaux prélevés sans marquage sur le lieu du tir avant tout transport ;
- ▶ communication sur la possibilité d'effectuer la mutualisation des plans de chasse « sanglier » permettant aux territoires voisins d'utiliser les bracelets par réciprocité afin d'éviter tout dépassement de plan de chasse involontaire. Cette démarche nécessite en amont une déclaration de mutualisation téléchargeable sur notre site internet.

▶ Le gibier d'eau

- ▶ sur le Domaine Public Maritime, comme en marais intérieur, les agents sont présents à l'ouverture avant tout pour communiquer sur cette chasse bien spécifique. Les contrôles s'orientent sur le permis de chasser, les munitions sans plomb et le respect du règlement intérieur des associations (carte d'adhérent, nombre d'appellants autorisés, horaires, etc.).
- ▶ nécessité de déclarer les oiseaux prélevés sur « ChassAdapt », facile d'utilisation depuis l'application sur son téléphone portable. Le chasseur a aussi la possibilité de déclarer ses prélèvements sous forme de document, à l'exception du fuligule milouin qui oblige une déclaration uniquement par « ChassAdapt » pour suivre en temps réel l'évolution du quota d'oiseaux autorisé sur notre territoire national.



CHASSADAPT

C'est un carnet de chasse numérique moderne et pratique. Grâce à ChassAdapt, 9 espèces qui devaient être placées sous moratoire avec 0 prélèvement en 2025 ont pu être maintenues dans la liste des gibiers. Ce carnet numérique remplace progressivement les carnets papier en permettant aux chasseurs d'enregistrer leurs prélèvements directement sur smartphone, en quelques clics, même sans réseau mobile. C'est un outil au service d'une chasse responsable et durable !

ChassAdapt contribue à :

- ▶ La transparence des prélèvements
- ▶ L'amélioration des connaissances scientifiques sur les populations
- ▶ Le renforcement de la légitimité de la chasse auprès du public et des autorités

En accord avec la politique nationale, les agents ont beaucoup travaillé sur les règles de sécurité, en particulier sur les points suivants :

▶ Port du gilet orange ;

rappelons qu'il est obligatoire en action de chasse pour les chasseurs et accompagnateurs, à l'exception de

- ▶ la chasse des oiseaux d'eau migrateurs sur le DPM et marais intérieurs,
- ▶ la chasse à l'affût et à l'approche du grand gibier,
- ▶ la chasse à courre,
- ▶ la chasse et la destruction au vol,
- ▶ la chasse sous terre,
- ▶ la chasse à l'arc,
- ▶ la chasse du pigeon ramier.

▶ Interdiction d'utiliser la bretelle de son arme en action de chasse,

apparue dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique validé en octobre 2025. La bretelle peut être utilisée uniquement durant le transport de l'arme

sans approvisionnement ni chargement. Cette mesure départementale fait suite aux statistiques nationales démontrant un taux important d'auto-accidents survenus par son mauvais usage.

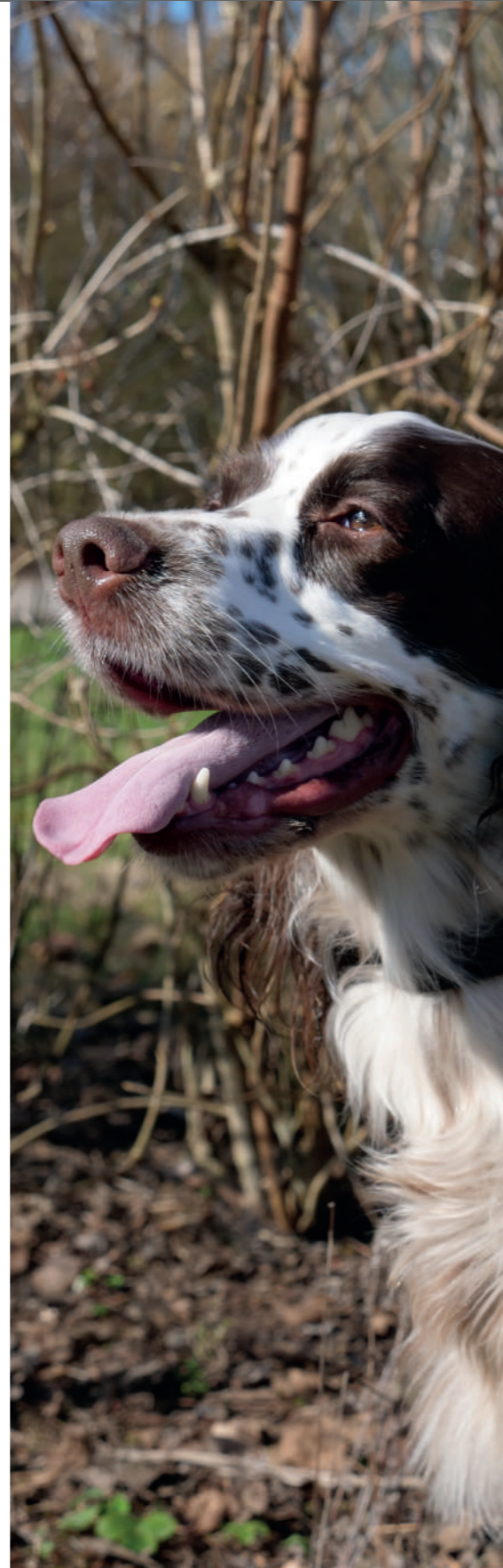
Les agents ont relevé aussi l'absence de **panneau « chasse en cours »** sur les voies publiques lors des chasses aux grands gibiers. Ces panneaux sont à installer uniquement lors des jours de chasses collectives aux grands gibiers.

À propos des **voies publiques**, nous relevons de plus en plus d'infractions à l'encontre de chasseurs ayant une arme approvisionnée voire chargée sur un chemin, en traversant une route ou positionnés sur ses accotements. Malgré tout, encore cette saison, nous avons constaté plusieurs infractions alors que cette réglementation n'est plus récente maintenant. Les chasseurs ne respectant pas ces règles peuvent se voir sanctionnés d'une amende forfaitaire de 135 euros.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Par **Serge Pourchez**,
administrateur fédéral, président de la commission
Hervé Lemaire & Aline Diruy
administrateurs fédéraux, référents Challenge National
des Chasseurs de France

SANITAIRE & CYNOPHILE



Cynophilie



Par **Maxime Pillot**,
agent de développement, référent Challenge
National des Chasseurs de France

Challenge National des Chasseurs de France

Le 11 octobre 2025, s'est déroulé à Moislains le challenge National des Chasseur de France. Un grand merci au GIC du Vermandois et aux sociétés de chasse qui nous ont réservé un excellent accueil. Nous remercions également la mairie pour le prêt de la salle. Sur cette journée, nous avons eu le plaisir d'accueillir 25 candidates et candidats, avec 28 chiens. 13 races étaient représentées. Les vainqueurs de chaque catégorie ont représenté la Somme à la finale régionale dans le Nord. Nous avons eu deux représentants en finale nationale. Nous pouvons féliciter notre champion de France qui était accompagné de son binôme Taho dans la catégorie « chien d'arrêt non trialisant ». Une pensée également dans la catégorie Junior qui finit à la place honorable de troisième avec son binôme O'Boy.

Parmi les nombreux passionnés de chien que vous êtes, beaucoup s'interrogent sur ce Challenge National. Cette journée consiste à démocratiser l'acte de chasse avec votre chien d'arrêt ou leveur de gibier. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- ▶ La sécurité tout au long de votre parcours.
- ▶ Votre comportement lors de l'action de chasse.
- ▶ L'habileté à prélever un oiseau.
- ▶ Les qualités naturelles de votre compagnon, propres à sa race, sans qu'il ne soit champion ou surtitré.

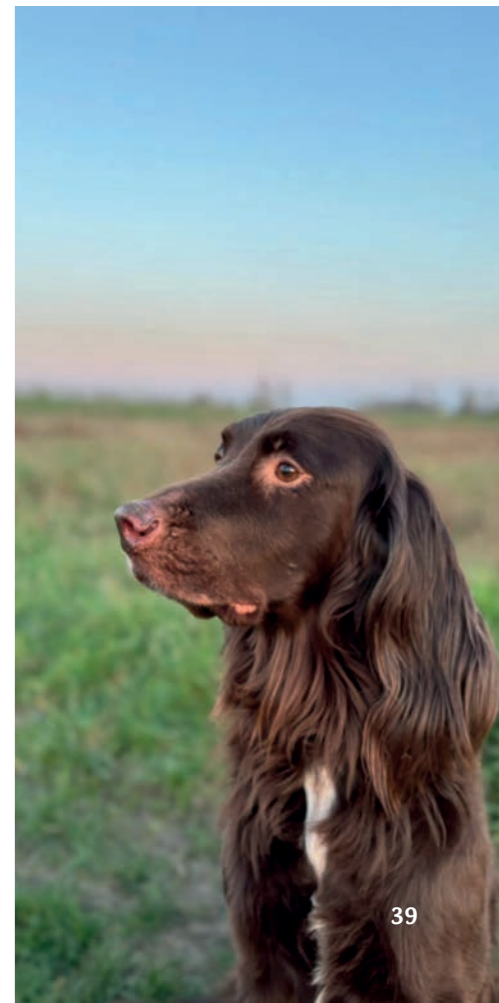
Les portes ouvertes, c'est aussi pour les chiens !

La fédération vous ouvre ses portes le 5 septembre. Lors de cette journée vous aurez l'occasion de voir :

- ▶ des gestes de premiers secours canin ;
- ▶ les différentes races de chiens qui pourraient correspondre à votre futur compagnon en fonction de vos activités (chien d'arrêt, broussailleur, chien de terrier, chien de sang, chien courant).



A vos agendas ! Le 17 octobre 2026 vous n'êtes plus disponible : vous participez au Challenge National des Chasseurs au niveau départemental !
C'est dans le vimeu vert que la commission cynophile de votre fédération aura le plaisir de vous accueillir. Un mois plus tard, le 21 novembre 2026, la Somme accueillera la Finale régionale.



Association des traqueurs

L'association est créée, des prochaines réunions seront mises en place pour la finalisation de l'association. Celle-ci aura pour but de :

- ▶ cartographier les vétérinaires les plus proches de vos chasses sur le département ;
- ▶ fournir des kits de premier secours aux adhérents ;
- ▶ obtenir du matériel et des croquettes moins cher avec des commandes groupées.



Par **Charles Davoust**, agent de développement, référent SAGIR

Dossiers sanitaires

Les analyses SAGIR 2025

Au cours de l'année 2025, **15 analyses** ont été effectuées et saisies dans l'espace Epifaune : 8 chevreuils, 6 lièvres et 1 faisane. Les autopsies et analyses ont été réalisées par les laboratoires.

Celles-ci révèlent :

- ▶ 7 infections diverses ;
- ▶ 4 traumatismes ;
- ▶ 3 affaiblissements généralisés sans cause formellement identifiées ;
- ▶ 1 trouble neurologique (origine inconnue)

Cette année nous avons porté notre attention sur les chevreuils pour donner suite aux mortalités de 2024. Ces mortalités ne se sont pas représentées mais nous gardons un œil attentif selon les secteurs.

MALADIE D'AUJESZKY

Restons vigilants sur l'apparition de la maladie d'Aujeszky, incurable chez le chien et sans vaccin infaillible pour l'instant. Plusieurs cas ont été détectés dans des départements voisins.

Elle est véhiculée par les sangliers. La prévalence dans la population de sanglier est proportionnelle à l'importance des effectifs et à la concentration des animaux.

En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter et à consulter votre vétérinaire.



Pour aller plus loin, consultez le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ! Disponible intégralement sur www.fdc80.com

Si je chasse, je ChassAdapt !

DISPONIBLE SUR Google play Disponible sur App Store

SIMPLE
RAPIDE EFFICACE

Pour télécharger l'application

Disponible sur Google Play et App Store, ChassAdapt remplace à terme les carnets papiers et bagues des espèces soumises à la déclaration des prélèvements.

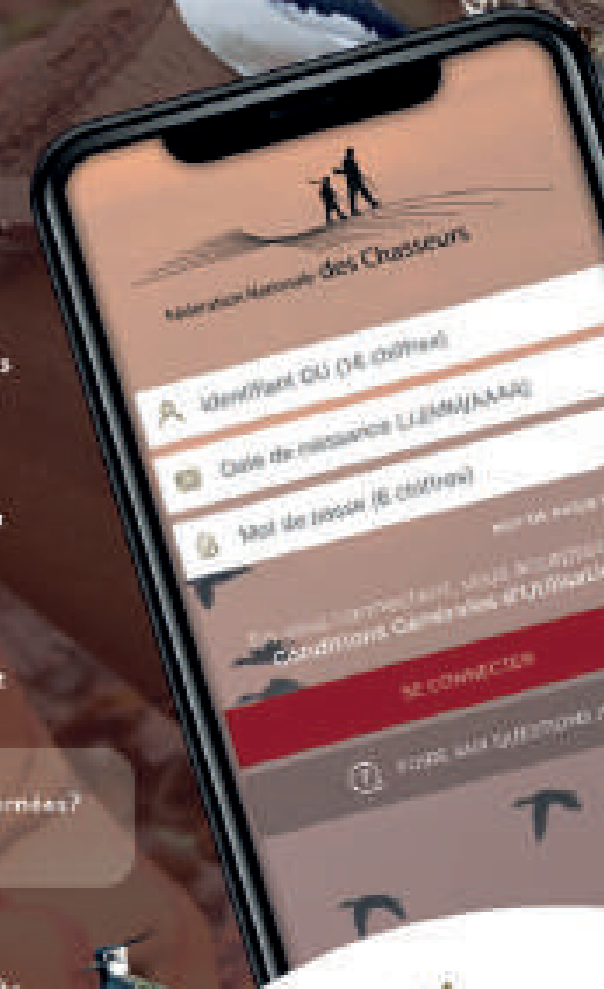
Pour créer un compte, il vous sera demandé votre numéro d'identifiant Guichet Unique, numéroté à 14 chiffres que vous pouvez trouver sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser ainsi que votre date de naissance. Il vous sera aussi demandé votre numéro de téléphone afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, en cas d'oubli de numéro simplifié.

Enquête Nationale sur les prélèvements de chasse :

Rejoignez **ChassAdapt** pour une gestion durable de la faune sauvage !

Pourquoi participer à cette enquête ?

1. Des données essentielles pour la défense de la chasse.
2. Cette enquête est un outil scientifique pour la promotion, la communication, la transparence et la défense de la chasse.
3. La connaissance des prélèvements cynégétiques, pilier de la gestion durable des espèces chassées.
4. Cette enquête est individuelle via l'outil moderne ChassAdapt.
5. Cette enquête n'est pas un outil de contrôle et les données restent anonymes.
6. Quelles espèces chassables concernées? **ABSOLUMENT TOUTES.**
7. Déclarez tous vos prélèvements dès maintenant et en temps réel.



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Par **Hubert Sere**,
administrateur fédéral, Président de la
commission Communication & Formations

COMMUNICATION & FORMATIONS



Communication

Par **Léa Ghier**,
Chargée de communication

Une communication en continu

Les actions de communication et d'information sont incontournables pour la fédération. Elles permettent d'assurer la diffusion claire et régulière des informations auprès des chasseurs, des partenaires et du grand public, tout en valorisant les missions, les engagements et les actions menées sur le territoire.

La fédération veille à garantir une information claire et accessible à tous, tout en mobilisant l'ensemble des outils de communication pour toucher le plus grand nombre. Elle œuvre à fédérer la communauté des chasseurs en renforçant le sentiment d'appartenance et à valoriser la chasse dans le département, en mettant en avant son rôle dans la préservation de la nature, la gestion des territoires et la sécurité. La fédération s'affirme aussi auprès des acteurs institutionnels et du grand public, en défendant les intérêts et l'image des chasseurs.

INTERNET EN CHIFFRES



SITE INTERNET
272 014 utilisateurs pour
863 797 pages consultées sur notre
site internet



NEWSLETTER
17 000 destinataires de nos lettres
d'information (Newsletters)



FACEBOOK
16 682 abonnés et
4 106 369 personnes touchées par nos
publications 2025 Facebook



YOUTUBE
335 005 vues avec nos 1 670 abonnés
(à date du 13/03/2025)



INSTAGRAM
1 653 abonnés sur Instagram et
59 456 vues

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Communication et formations

Un événement majeur pour 2026

La fédération organise une journée portes ouvertes le samedi 5 septembre 2026, un rendez-vous destiné à rassembler nos chasseurs et non-chasseurs autour d'un moment convivial. Cette journée permettra d'accueillir les passionnés de nature et les amoureux des chiens afin de leur faire découvrir notre activité cynégétique et son rôle dans la préservation de l'environnement.

Au programme : rencontres, animations et échanges autour de la chasse durable, de la gestion des territoires et de la protection de la biodiversité. Cet événement a pour objectif de valoriser notre pratique, de renforcer le lien avec les chasseurs et les non-chasseurs et de sensibiliser le grand public à l'importance de la chasse responsable pour l'équilibre de nos écosystèmes.



La communication numérique

La communication numérique est partout et nous devons l'exploiter pleinement. La fédération, à tous les niveaux, a investi ces outils pour mieux se faire connaître et valoriser son rôle de terrain. Face à des opposants très actifs en ligne, il est essentiel de communiquer intelligemment et efficacement. Nos supports sont variés et performants. Le site Internet, destiné aux chasseurs et au grand public, propose des actualités mais également les informations nécessaires pour pratiquer la chasse dans le département. Facebook permet des échanges rapides et réguliers. Instagram touche un public plus jeune, tandis que YouTube diffuse des vidéos, dont celle sur la révision du permis de chasser qui a dépassé les 254 000 vues. Nous restons également connectés avec nos chasseurs grâce à l'emailing et aux SMS, pour partager nos actualités, nos actions et les informations importantes en temps réel.



Picardie Chasse et Pêche en Somme

Chaque trimestre, le « Picardie Chasse et Pêche en Somme », commun avec la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique, touche 23 000 lecteurs et reste un rendez-vous très attendu par nos chasseurs et pêcheurs. Plus qu'un simple magazine, il permet de traiter des sujets précis et détaillés, qui ne trouvent pas toujours leur place sur les réseaux sociaux ou le site Internet.

En septembre, il est complété par le livret « Chasser en Somme », un guide pratique indispensable avec calendrier, réglementation et contacts des associations locales. Dans une démarche de modernité et de respect de l'environnement, la fédération prévoit désormais une version partiellement dématérialisée, qui réduira l'usage du papier tout en restant facilement accessible à chacun, où qu'il soit.

Relations médias

La fédération entretient des contacts réguliers avec les médias pour mettre en avant ses actions. Elle collabore avec la presse locale (Courrier Picard, Journal d'Abbeville, L'Éclair du Vimeu...), ainsi qu'avec les chaînes de télévision régionales telle que France 3 Picardie. Pour la radio, ICI Picardie reste l'interlocuteur privilégié de la fédération.



2026 À VOS AGENDAS !
Retrouvez toutes les dates des événements à la fin du rapport d'activité !

Évènementiel

La fédération est active tout au long de l'année et participe à de nombreux événements et salons, avec plusieurs objectifs clés.

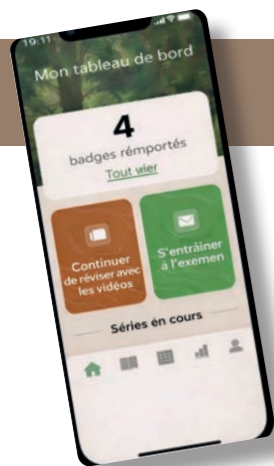
- ▶ Actions caritatives : soutenir des causes locales et nationales à travers des initiatives solidaires (Les Restos du Cœur, Octobre Rose, les Étudiants d'Amiens, etc...)
- ▶ Sensibilisation à l'environnement : toucher un large public pour faire connaître l'importance de la protection de la nature et des écosystèmes.
- ▶ Actions citoyennes pour la biodiversité : contribuer concrètement à la préservation des espèces et des habitats naturels.
- ▶ Promotion de la pratique cynégétique : développer, valoriser et défendre la chasse comme activité durable et responsable.

Ces événements permettent à la fédération de rester proche des citoyens, de faire passer ses messages et de montrer l'engagement concret des chasseurs pour le territoire et la nature

Perspectives

- ▶ Développer des courtes vidéos sur des sujets variés : actions de la fédération, réglementation, protection de la faune ou témoignages de chasseurs. Développer du contenu participatif : inviter les chasseurs à partager leurs photos, vidéos ou récits de chasse, afin de créer un sentiment de communauté et d'engagement.
- ▶ Créer des campagnes thématiques : sensibilisation à la biodiversité, sécurité à la chasse ou promotion de jeunes chasseurs pour diversifier le public.
- ▶ Renforcer les partenariats institutionnels et associatifs : communication croisée avec les écoles, lycées, MFR, les associations environnementales ou les partenaires locaux pour gagner en visibilité et légitimité.

NOUVEAU



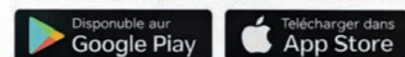
Préparez l'examen du permis de chasser
Chassexam

L'application officielle de la Fédération Nationale des Chasseurs pour préparer l'examen théorique du permis de chasser **gratuitement.**

Avec les vraies questions !

- ✓ Retrouvez toutes les vidéos pour acquérir les connaissances nécessaires
- ✓ Entraînez-vous avec 400 QCM thématiques et mélangés
- ✓ Gagnez des badges et des médailles pour voir votre progression

Téléchargez gratuitement **Chassexam** :

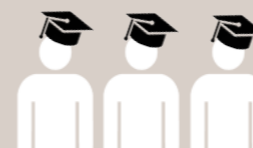


Permis de chasser & formations

Par **Florian Weber**,
technicien supérieur,
responsable des formations

L'année 2025 confirme la stabilité du nombre de candidats au permis de chasser. Les résultats sont les suivants :

- ▶ 638 candidats présents
- ▶ Reçus : 79.5 %
- ▶ Ajournés : 7.5 %
- ▶ Éliminés : 13 %
- ▶ Absents : 4.5 %



Le nombre de candidats absents a fortement baissé et le pourcentage de réussite à l'examen reste aussi très bon avec 79.5 % alors que la moyenne nationale est de 71 %. Un partenariat avec les armuriers du département et les stands de tir permet aux nouveaux chasseurs de profiter de remises et de parcours de chasse gratuits.

Pour les autres formations le taux de participation est à la hausse

- ▶ **Chasse accompagnée** : 100 jeunes formés ainsi que 130 accompagnateurs
- ▶ **Piégeage** : 84 piégeurs
- ▶ **Chasse à l'arc** : 32 archers
- ▶ **Police de la chasse** : 55 personnes
- ▶ **Cuisine du gibier** : 24 personnes
- ▶ **Tir des corvidés** : 12 personnes
- ▶ **Tir d'été du renard** : 13
- ▶ **Tir et sécurité avec ADCGG** : 40
- ▶ **Hygiène de la venaison** : 28
- ▶ **Responsable de chasse et chef de ligne** : 88 personnes
- ▶ **Formation décennale sécurité** : 942 personnes

Pour l'année 2025, **2 189 personnes** sont passées par le centre de formation de la Fédération des Chasseurs de la Somme. Un parcours d'entraînement à la chasse à l'arc a été créé avec 18 postes de tir ainsi qu'un sanglier roulant. Une nouvelle formation en collaboration avec l'association des chasseurs de grand gibier, permet de s'entraîner au tir tout en respectant les consignes de sécurité à la chasse.

Animations Nature



Par **Maxime Fourdinier**,
Agent de développement,
animateur nature



Cela fait maintenant 11 ans que votre fédération fait connaître ses actions par la mise en place de divers projets d'animations réalisés dans les établissements scolaires de notre département. Ces projets pédagogiques de qualité sont reconnus par l'éducation nationale grâce à l'obtention d'un agrément qui valide et légitime nos savoir-faire.

En 2025, nous avons étoffé notre programme d'action avec la création d'animations sur le thème de la haie. En 2024, nous avons créé des projets autour de la forêt, des zones humides, sans oublier nos activités sur les passereaux et les hirondelles.

Tous nos projets se veulent ludiques et pédagogiques. Ils passent par une phase d'apprentissage en classe, de découverte sur le terrain avec de la création d'aménagements durables mais aussi de suivis participatifs réalisés à la maison avec les familles. Ces projets sont réalisés sous la tutelle de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France. Nous continuons également notre partenariat avec l'OFB pour l'animation de projet « Découverte Nature en cœur de zones humides » sur leur site situé à Fouencamps.

L'éducation à l'environnement en quelques chiffres

- ▶ Hirondelles : 10 classes, 8 établissements scolaires différents, 279 élèves sensibilisés.
- ▶ Passereaux : 10 classes, 8 établissements scolaires différents, 279 élèves, pas moins de 290 nichoirs et 20 mangeoires installés dans les jardins privés et les écoles.
- ▶ Forêt : 5 classes, 4 établissements scolaires différents, 129 élèves sensibilisés.
- ▶ Zones humides : 3 classes, 3 établissements scolaires différents, 79 élèves sensibilisés.
- ▶ OFB : 11 classes, 11 établissements différents, 312 élèves pour les animations sur le site du Parolet à Fouencamps.

Au total, plus de **2 500 personnes** (enseignants, élèves et leurs parents) ont pu être sensibilisées sur plus de 34 communes différentes au sein de notre beau département.



La Réserve ornithologique de Grand-Laviers

La Réserve ornithologique de Grand-Laviers est une vitrine de la Fédération des chasseurs de la Somme, un exemple de protection – active – de la nature. Elle abrite 221 espèces d'oiseaux et 180 espèces floristiques.

Ça s'est passé en 2025 à la Réserve ...

- La **Journée mondiale des zones humides** (dont une journée en partenariat avec le Parc Naturel Régional Baie De Somme dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale vallée de la Trie)
- Le **Printemps du département**
- Le **Festival de l'oiseau**
- Les **Rendez-vous de l'Automne**
- Les **visites guidées** dans le cadre d'octobre rose
- Les **chantiers nature** avec le LPA Abbeville et les MFR
- La **participation aux bourses aux dépliant** & présentation au sein de l'Office de Tourisme de Saint Valéry sur Somme
- Les **soirées thématiques**

2 rue de Touvent, 80132 GRAND-LAVIERS
06 08 16 50 86
www.reserve-grand-laviers.fr
entretterretmerensomme@outlook.fr

Entrée à 3€ par chasseur

SUR PRÉSENTATION DE LA VALIDATION ANNUELLE EN COURS

Pour rendre visite aux oiseaux

La Réserve est ouverte du **mardi** au **dimanche** sans coupure le midi, du **1^{er} mars au 30 septembre** de 9 h à 18 h.

Le site reste ouvert ponctuellement le reste de l'année, notamment lors des vacances scolaires. Planning à retrouver sur le site internet et la page facebook de la Réserve.

Des visites guidées sont organisées tous les mercredis, à 14 h !

Au moins 2 créneaux "**Rendez-vous à l'aube**" et "**Rendez-vous au crépuscule**" sont organisés par mois, notamment pour les photographes souhaitant capturer les ambiances si particulières du lever et au coucher du soleil.

Planning et réservations sur notre site internet ou au chalet d'accueil.

Des visites guidées / ateliers à destination des scolaires et centres de loisirs, ainsi que des visites guidées en groupes sont disponible sur demande. Contact par mail.

À bientôt, à la Réserve ornithologique de la Fédération des chasseurs de la Somme !



3 circuits à découvrir !
45 min, 1h30 ou 2h30
& visites guidées ou accès affût photos sur réservation

En famille, entre amis, venez découvrir dans cet espace nature un site magique de faune et flore sauvage !

221 espèces d'oiseaux et 180 espèces de flore recensées !



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME

MAISON DE LA NATURE

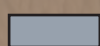
1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE BREBIERE

Tél. : 03.22.82.90.90

E-mail : fdcsiege@fdc80.com - site : www.fdc80.com

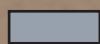


2026 AGENDA



Fête du bois

Samedi 16 mai à Brie (Scierie Nobécourt)



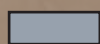
Terres en fête

Les 6, 7 et 8 juin à Tilloy-lès-Mofflaines



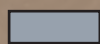
Soirée « Prix de la Fédération des chasseurs »

Samedi 27 juin à l'Hippodrome d'Amiens



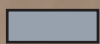
Congrès des Maires

Jeudi 2 juillet à Mégacité (Amiens)



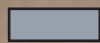
Le Salon des Migrateurs

Samedi 11 et dimanche 12 juillet à Cayeux-sur-Mer



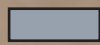
Plaine en fête

Samedi 29 et dimanche 30 août à Candas



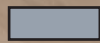
Journée Portes Ouvertes

Samedi 5 septembre au siège FDC80



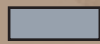
Les Journées Européennes du Patrimoine

Samedi 19 et dimanche 20 septembre au Zoo d'Amiens



Challenge Départemental des Chasseurs de France

Samedi 7 octobre



Messe de Saint-Hubert

Vendredi 6 novembre - Cathédrale d'Amiens



Challenge National des Chasseurs de France

Samedi 27 novembre



PERMANENCES GRAND GIBIER SIEGE FDC80

Mercredi 27 mai

Mercredi 3 juin

Mercredi 24 juin

Mercredi 12 août

Mercredi 16 septembre